

ANNÉE 2021

**VILLE DE
TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2021**

M. Franck DHERSIN	Président de séance
M. Clément MAHIEU	Secrétaire

ORDRE DU JOUR

I - Installation d'un nouveau conseiller municipal

II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 février 2021

III – Délibérations

1	Vote du compte de Gestion pour l'exercice 2020	PESCH Michel
2	Vote du Compte Administratif 2020	PESCH Michel
3	Affectation du résultat de l'exercice 2020	PESCH Michel
4	Fixation des taux de fiscalité directe pour 2021	PESCH Michel
5	Vote du budget Primitif 2021	PESCH Michel
6	Subvention 2021 et Convention entre la Commune de Téteghem- Coudekerque-Village et le C.C.A.S	PESCH Michel
7	Suppression au 1er janvier 2022 de l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties non financées par des prêts aidés par l'État	PESCH Michel
8	Prêt relais n°01– Remboursement anticipé	PESCH Michel
9	Prêt relais n°02 – Remboursement anticipé	PESCH Michel
10	Affectation au budget du Produit des concessions funéraires	PESCH Michel
11	Groupement de commandes pour l'achat de fourniture et l'acheminement de gaz naturel démarrant au 1er juillet 2021	PESCH Michel
12	Demande de fonds de concours à la Communauté urbaine de Dunkerque au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique	PESCH Michel
13	Entretien des espaces verts. Modification de la durée du marché	PESCH Michel
14	Rapport sur le Prix et la qualité du service public d'assainissement	DEMEY Christophe
15	Rétrocession des espaces verts et de l'éclairage public du programme immobilier Edouard Denis situé Route du Chapeau Rouge à Téteghem-Coudekerque-Village	GUERVILLE Didier
16	Fonction Publique Mise en œuvre de la réforme du temps de Travail	CORNILLE Carole

17	Mise en place d'un cycle annualisé de temps de travail	CORNILLE Carole
18	Fonction Publique Création du C.E.T (Compte Épargne Temps)	CORNILLE Carole
19	Fonction publique / Adoption du plan de formation	CORNILLE Carole
20	Emploi Protocole d'accord 2021 pour la mise en œuvre du P.L.I.E	PAGNERRE Annie
21	Convention partenariale de mise en œuvre du NPNRU	CABOCHE Marianne
22	Convention entre la Ville et Entreprendre ensemble Services civiques	LEFEBVRE Dominique

L'an deux mil vingt et un, le seize Mars 2021, les membres du Conseil Municipal de Tétéghem-Coudekerque-village se sont réunis en la Mairie de Tétéghem-Coudekerque-village 59229 – 90 route du chapeau-rouge, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h sous la présidence de Mr Franck DHERSIN.

M. Clément MAHIEU procède à l'appel nominal

Etaient présents :

DHERSIN Franck, PESCH Michel, DEMEY Christophe, MARTEEL Régine, GUERVILLE Didier, CORNILLE Carole, DAMMAN Régis, CABOCHE Marianne, FERMON Régine, PAGNERRE Annie, LEFEBVRE Dominique, LEROUX Renée, BARANSKI Jacques, BOCQUET Jean-Pierre, HENON Jean-Pierre, URBAIN Patricia, LANDSWERDT Jean-Marie, JACOB Michel, DECRIEM Christian, PECOURT Caroline, SMAGGHE Frédérique,

ENGELAERE Delphine, DEZITTER Grégory, DESNOUES Marion, DJIVANDJY Delphine, POUCHELET Michaël, TAR Benjamin, RIGOLLE Lucie, MAHIEU Clément.

Etaient absents avec pouvoir :

HUTCHINSON Cécilia, JONCKHEERE Régis, PAPORAY Patricia, RETER Luminata.

Conformément aux dispositions de l'article L121.12 du code des Communes, HUTCHINSON Cécilia a donné pouvoir à POUCHELET Michaël, JONCKHEERE Régis a donné pouvoir à PESCH Michel, RETER Luminata a donné pouvoir à DJIVANDJY Delphine, PAPORAY Patricia a donné pouvoir à DEMEY Christophe.

I - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Franck DHERSIN prend la parole :

M. Jean-Pierre BOCQUET intègre le Conseil Municipal après les démissions de Mme Isabelle KERKHOF, de Mr Cédric Marcotte et de Mme Marina CHRETIEN, en vertu de l'article du code L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste juste après est appelé à le remplacer. Mr Dhersin déclare donc M. Jean-Pierre BOCQUET installé dans ses fonctions au Conseil Municipal. Cette installation sera consignée au procès verbal de la réunion qui sera affiché en Mairie.

Préambule

1) Avant d'examiner nos délibérations Je veux saluer l'action de notre Conseil des Séniors.

Le Conseil des Séniors est composé de 27 membres élus parmi les habitants de plus de 55 ans.

Ce sont des bénévoles qui donnent un sens citoyen à leur vie.

Ils sont des acteurs de premier plan dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées, notamment celles de 90 ans et plus et en ces temps très difficiles pour nos aînés c'est une mission primordiale et même salvatrice pour ces personnes âgées.

Ces bénévoles offrent également une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et les ouvrir à la littérature.

L'organisation de balades et du Troc aux plantes permettent aussi de renforcer cette solidarité.

Pour toutes leurs actions, leur travail remarquable et leur implication, je remercie les membres du conseil des séniors ainsi que notre Adjointe Renée Leroux et les services municipaux impliqués dans cet élan de générosité.

2) Je tiens également à mettre en avant l'action dans le domaine sportif et associatif de Francis LECLAIRE.

Il est aujourd'hui Président de l'association des cavaliers du Bois des Forts, trésorier du Comité Départemental de Tourisme Équestre, Porte Drapeau du Comité Départemental des Médailleurs Jeunesse, Sports et engagement associatif.

Déjà titulaire de la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, Échelon Bronze, il vient de se voir décerner par le ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports, et sur ma proposition, la médaille échelon Argent.

Toutes nos félicitations à Francis LECLAIRE et nos remerciements pour ce qu'il fait pour le sport et l'équitation en particulier.

3) Sur un autre sujet, je vous parlais au dernier conseil du concours de confection de masques et dessins de Carnaval.

Cette opération a connu un beau succès avec 63 participants.

Les lauréats ont été choisis par le conseil des seniors. Ils ont reçu :

- un calendrier de carnaval
- un Diplôme avec invitation pour le jet de harengs du carnaval 2022
- un Mug personnalisé avec leur dessin en impression.

En cette période anxiogène, ces petits moments créatifs ont aussi leur importance.

Félicitations aux gagnants et à tous les participants.

La période Pascale est également l'opportunité de susciter la création artistique et l'imagination des plus jeunes. C'est le sens du concours lancé par la ville à l'occasion des fêtes de Pâques.

II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 Février 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

III-Délibérations

FRANCK DHERSIN donne la parole à Mr Pesch pour les treize premières délibérations.

Aff. N° 6 /2021

7.1- FINANCES LOCALES

Compte de gestion pour l'exercice 2020 Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village.

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état du passif, l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes.

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Annexe : CDG 2020 disponible en Mairie

Le vote est annoncé cette délibération fait l'unanimité 33 voix Pour.

LE MAIRE PROPOSE AU VOTE QUE MR PESCH PRENNE LA PRESIDENCE
Franck DHERSIN rappelle qu'il peut écouter la délibération et les explications
mais il ne peut assister au vote.

Aff. N°7 /2021

7.1- FINANCES LOCALES

Compte Administratif 2020

Ville de Téteghem-Coudekerque-Village.

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Les membres du Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Franck DHERSIN, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les autorisations spéciales s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du Trésorier principal.

Considérant que Monsieur Franck DHERSIN, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2020 les finances de la commune de Téteghem-Coudekerque-Village en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Annexes : CA 2020 et RAR État des recettes à réaliser disponibles en Mairie

EXECUTION DU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	5 954 843,13 €	7 472 756,46 €
	Investissement	3 180 074,89 €	3 502 715,42 €
Report exercice 2019	Fonctionnement R002		500 000,00 €
	Investissement R001		824 681,06 €
TOTAL		9 134 918,02 €	12 300 152,94 €
Reste à réaliser à reporter en 2021	Fonctionnement		
	Investissement	410 836,04 €	255 420,00 €
TOTAL		410 836,04 €	255 420,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	5 954 843,13 €	7 972 756,46 €
	Investissement	3 590 910,93 €	4 582 816,48 €
TOTAL cumulé		9 545 754,06 €	12 555 572,94 €

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen

CONSTATE les indemnités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports de crédits,

RECONNAIT les restes à réaliser,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annuités.

Le Compte Administratif 2020

Après le débat d'orientation budgétaire, nous allons examiner le 2^{ème} temps du cycle d'un budget communal : le compte administratif.

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des éléments de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelles mesures ces prévisions ont été concrétisées. **C'est l'objet du compte administratif.**

Il est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte administratif permet, par comparaison avec les budgets primitif et supplémentaire, de juger de la qualité des estimations de dépenses et recettes.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le Maire et le Trésorier comptable de la commune, il y a deux types de comptes :

- le compte du maire (compte administratif ou **CA**)
- le compte du comptable (compte de gestion ou **CG**).

Les deux comptes doivent parfaitement concorder.

Après le vote du compte de gestion, je vais à présent vous présenter le compte administratif 2020.

		DEPENSES	RECETTES	ECARTS (R-D)
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	A 5 954 843,13	G 7 472 756,46	1 517 913,33
	Section d'Investissement	B 3 180 074,89	H 3 502 715,42	322 640,53
		(si déficit)	(si excédent)	
REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report en section de Fonctionnement (R002)	C	I 500 000,00	500 000,00
	Report en section d'Investissement (R001)	D	J 824 681,06	824 681,06
TOTAL (Réalisation + Reports)		9 134 918,02 =A+B+C+D	12 300 152,94 =G+H+I+J	3 165 234,92
RESTES A REALISER 2021 (1)	Section de Fonctionnement	E	K	0,00
	Section d'Investissement	F 410 836,04	L 255 420,00	155 416,04
	TOTAL des restes à réaliser 2020	410 836,04 =E+F	255 420,00 +K+L	155 416,04
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	5 954 843,13 = A+C+E	7 972 756,46 = G+I+K	2 017 913,33
	Section d'investissement	3 590 910,93 = B+D+F	4 582 816,48 = H+J+L	991 905,55
	TOTAL CUMULE	9 545 754,06 =A+B+C+D+E+F	12 555 572,94 G+H+I+J+K+L	3 009 818,88

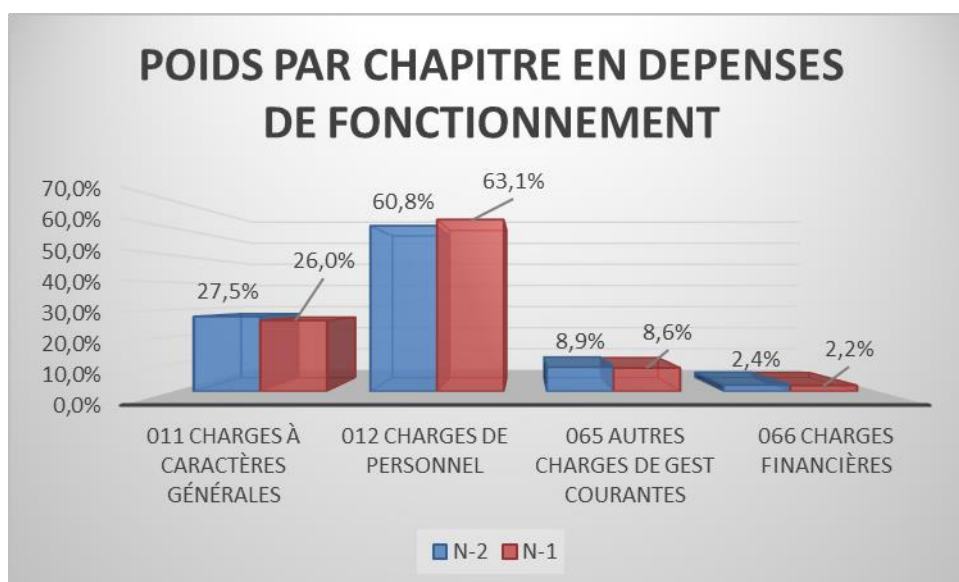
CA 2020 - ville de Téteghem Coudekerque-Village

Examen de la balance générale 2020 :

Vous trouverez, dans le document comptable « M14 », le détail par compte des dépenses et recettes des sections Investissement et Fonctionnement.

Sans détailler tout le document comptable « M14 », voici les principales lignes comptables :

<u>DEPENSES réelles section de fonctionnement :</u> → Année-2019	Année-2019	Année-2020	Delta19-20
	5 777 432.56€	5 761 810,2€	- 15 622,36€ -0.27%
011 : Charges à caractères générales :	1 587 572.79€	1 497 643.06€	- 89 929.73€
012 : Charges de personnel :	3 511 408.02€	3 634 936.65€	+123 528,63€
065 : Autres charges de gestion courante :	514 172.96€	494 656.74€	- 19 516,22€
066 : Charges financières :	136 188.74€	127 995.53€	- 8 193,21€



Les charges à caractère général (011) Regroupent les achats courants, les services extérieurs, les dépenses d'énergie...

(011) stabilisation des dépenses de fonctionnement malgré la crise de la COVID qui a engendré de nombreuses dépenses (masques population, masques personnel, lingettes, produits virucides, visières, communication, etc... mais également baissé certains postes comme l'électricité, le gaz, les transports, cérémonies et fêtes, réceptions, etc...

Charges Financières (66) Intérêts de la dette

Les autres charges de gestion courante (65) Intègre principalement les indemnités et cotisations des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le Centre Communal d'Action Sociale.

(65) avec la COVID, certaines subventions n'ont pas été versées

Charges personnel (12)

(012) – **CA17** : 3 384 106€ (+4%) – **CA18** : 3 437 008€ (+1.2%) – **CA19** : 3 511 408€ (+2.2%) – **CA20** : 3 634 936€ (+3.5%)

Effet COVID avec embauches d'agents de nettoyage supplémentaires et équipe COVID, plus effet avancement échelons / grades et maladies

RECETTES réelles section de fonctionnement : → Année-2019

« De gestion courante »

7 614 038.36€

Année-2020

7 468 080.15€

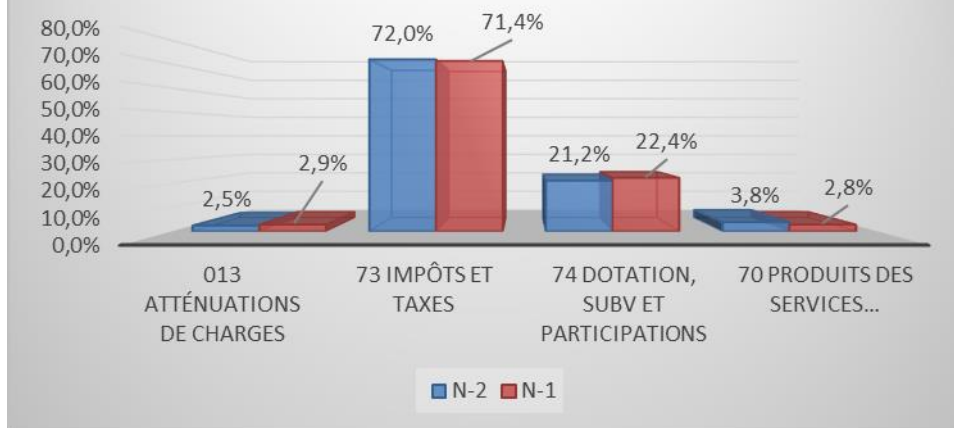
Delta19-20

- 145 958,21€

↓ - 1.9%

013 : Atténuations de Charges	:	186 677.79€	213 431.40€	+ 26 753,61€
73 : Impôts et taxes	:	5 479 916.40€	5 328 833.45€	- 151 082,95€
74 : Dotations, subventions et participations	:	1 614 446.22€	1 675 001.45€	+ 60 555,23€
70 : Produits des services, du domaine et ventes :		291 981.60€	211 346.53€	- 80 635,07€

POIDS PAR CHAPITRE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les atténuations de charges (013) Emplois d'Avenir, Contrats Aidés, remboursements arrêts maladie, etc...

Impôts et Taxes (73) Taxes Foncières, DSC, Fond de péréquation des ressources intercommunales, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, etc...

(73111) Principalement taxe foncière et Habitation = 3 596 160€ en 2017, 3 705 983€ en 2018 et 4 134 185,62 en 2019, 3 908 536€ en 2020

Baisse significative au chapitre 73111 taxes foncières et habitation avec 4134185 en 2019 et 3908536 en 2020 soit un delta de 225 649€ due à erreur d'affectation de 200€ en 2019 rectifiée sur 2020

Dotations, Subventions et participation (74) Dotation Forfaitaire, DSR, Département, autres organismes, etc...

(7411) Principalement Dotation forfaitaire en 2018 = 881 154€ en 2019 = 824 073,00€ en 2020 = 796 557€

+ 60 K€ = delta entre subv de l'état sur le projet municipal versé en 2019 de 211K€ / 2020 de 307K€

Reste le solde de la subvention de l'Etat sur le projet bâtiment municipal : 185K€ qui sera versé sur le B>P2021

Produits des services, du domaine et ventes (70) Encaissements des Régies

(Bibliothèques, cantines, centre de loisirs, concessions cimetièrre, etc...)

Détail tableau « charges à caractère général »

Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE - Budget Principal - CA - 2020

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 980 674,00	1 424 312,66	73 330,40	0,00	483 030,94
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	271 000,00	174 282,31	2 165,00	0,00	94 552,69
60611	Eau et assainissement	64 000,00	21 546,03	0,00	0,00	42 453,97
60612	Energie - Electricité	200 000,00	208 261,89	815,97	0,00	-9 077,86
60621	Combustibles	163 424,00	120 757,70	1 081,36	0,00	41 584,94
60622	Carburants	16 500,00	14 305,14	0,00	0,00	2 194,86
60623	Alimentation	15 000,00	5 687,85	767,48	0,00	8 544,67
60628	Autres fournitures non stockées	4 000,00	1 901,89	0,00	0,00	2 098,11
60631	Fournitures d'entretien	47 500,00	36 689,29	667,78	0,00	10 142,93
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	7 879,27	5 983,52	0,00	-7 862,79
60636	Vêtements de travail	10 250,00	7 621,39	1 020,00	0,00	1 608,61
6064	Fournitures administratives	16 000,00	14 820,45	0,00	0,00	1 179,55
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	13 000,00	6 945,73	342,00	0,00	5 712,27
6067	Fournitures scolaires	31 000,00	28 944,17	1 066,63	0,00	989,20
6068	Autres matières et fournitures	169 000,00	142 961,49	13 692,95	0,00	12 345,56
611	Contrats de prestations de services	22 500,00	21 128,52	0,00	0,00	1 371,48
6122	Crédit-bail mobilier	40 000,00	28 970,54	0,00	0,00	11 029,46
6132	Locations immobilières	10 000,00	6 300,00	2 100,00	0,00	1 600,00
6135	Locations mobilières	50 000,00	45 543,55	94,97	0,00	4 361,48
614	Charges locatives et de copropriété	2 500,00	1 127,63	0,00	0,00	1 372,37
61521	Entretien terrains	180 000,00	150 402,79	9 200,00	0,00	20 397,21
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	55 000,00	45 509,22	14 052,12	0,00	-4 561,34
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	7 719,84	1 320,00	0,00	20 960,16
615232	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	13 289,71	408,00	0,00	11 302,29
61551	Entretien matériel roulant	22 000,00	12 912,31	4 699,62	0,00	4 388,07
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	2 062,73	802,27	0,00	2 135,00
6156	Maintenance	80 000,00	40 426,80	6 756,24	0,00	32 816,96
6161	Multirisques	37 500,00	40 908,98	0,00	0,00	-3 408,98
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	5 923,38	45,01	0,00	1 031,61
6184	Versements à des organismes de formation	30 000,00	15 730,55	0,00	0,00	14 269,45
6188	Autres frais divers	155 000,00	41 282,61	4 642,96	0,00	109 064,43
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6226	Honoraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	3 353,81	0,00	0,00	646,19
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	29 345,42	427,00	0,00	227,58
6236	Catalogues et imprimés	10 250,00	15 996,60	0,00	0,00	-5 746,60
6237	Publications	3 000,00	168,00	0,00	0,00	2 832,00
6238	Divers	30 000,00	28 876,40	0,00	0,00	1 123,60
6247	Transports collectifs	50 000,00	21 452,16	1 179,52	0,00	27 368,32
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	2 201,31	0,00	0,00	798,69
6256	Missions	500,00	292,02	0,00	0,00	207,98
6257	Réceptions	4 000,00	2 190,00	0,00	0,00	1 810,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	6 724,51	0,00	0,00	1 275,49
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	31 816,23	0,00	0,00	3 183,77
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	441,18	0,00	0,00	1 058,82
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	2 250,00	1 305,26	0,00	0,00	944,74
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	624,00	0,00	0,00	-624,00
63512	Taxes foncières	7 000,00	7 672,00	0,00	0,00	-672,00

DEPENSES réelles section d'investissements: → Année-2019

6 924 623.94€

Année-2020

3 175 398.58€

Delta19-20

- 3 749 225,36€

- 54%

Opérations d'équipement (chapitres 20/21/22/23) : 6 524 872.00€ 2 763 604.54€ - 3 761 267.46€

16 : Emprunts et dettes assimilées : 399 751,94€ 399 794.04€ + 42.1€
(dette en capital)

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	120 759,76	86 216,40	26 003,76	8 539,60
2031	Frais d'études	116 834,00	84 252,00	24 078,00	8 504,00
2051	Concessions, droits similaires	3 925,76	1 964,40	1 925,76	35,60
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 382 963,00	414 314,46	144 768,20	823 880,34
21311	Hôtel de ville	6 600,00	6 477,98	0,00	122,02
21312	Bâtiments scolaires	7 000,00	3 211,20	11 002,50	-7 213,70
21318	Autres bâtiments publics	629 211,20	108 483,82	46 649,70	474 097,68
2138	Autres constructions	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
2152	Installations de voirie	20 000,00	2 587,20	0,00	17 412,80
21534	Réseaux d'électrification	3 260,76	2 561,50	0,00	699,26
21538	Autres réseaux	118 444,84	42 378,24	8 565,60	67 501,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	10 594,38	3 094,38	0,00	7 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	88 506,97	9 250,52	0,00	79 256,45
2182	Matériel de transport	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	73 413,60	58 169,05	299,99	14 944,56
2184	Mobilier	142 318,65	102 725,54	12 847,00	26 746,11
2188	Autres immobilisations corporelles	237 112,60	75 395,03	65 403,41	96 314,16
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	2 635 999,02	2 263 073,68	240 064,08	132 861,26
2313	Constructions	2 620 999,02	2 263 073,68	240 064,08	117 861,26
2315	Installat°, matériel et outillage techni	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 139 721,78	2 763 604,54	410 836,04	965 281,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	399 794,04	0,00	1 100 205,96
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	399 794,04	0,00	1 100 205,96
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 200,00	12 000,00	0,00	200,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00
274	Prêts	8 000,00	7 800,00	0,00	200,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 512 200,00	411 794,04	0,00	1 100 405,96

Restes A Réaliser 2020 ⁽¹⁾

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					
EN DEPENSE					
Collectivité :	Commune de	Budget :	Budget Principal	2020	
	TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE				
Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2031 - Frais d'études	020		83 750,00 €	74 502,00 €	1 344,00 €
2031 - Frais d'études	025		20 000,00 €	0,00 €	19 620,00 €
2031 - Frais d'études	213		3 114,00 €	0,00 €	3 114,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020		3 925,76 €	1 964,40 €	1 925,76 €
21312 - Bâtiments scolaires	212		7 000,00 €	3 211,20 €	11 002,50 €
21318 - Autres bâtiments publics	020		130 211,20 €	24 352,25 €	15 603,60 €
21318 - Autres bâtiments publics	411		53 000,00 €	58 816,20 €	19 909,98 €
21318 - Autres bâtiments publics	412		10 500,00 €	15 290,95 €	11 136,12 €
21538 - Autres réseaux	814		118 444,84 €	42 378,24 €	8 565,60 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	020		42 000,00 €	43 463,50 €	299,99 €
2184 - Mobilier	020		106 470,11 €	74 920,70 €	12 847,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020		56 500,00 €	18 807,37 €	4 964,27 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	024		6 500,00 €	1 784,06 €	19 173,74 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	814		0,00 €	0,00 €	4 471,20 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	822		3 396,00 €	6 534,90 €	36 209,52 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	823		77 635,00 €	12 412,37 €	584,68 €
2313 - Constructions	020		1 727 417,70 €	1 418 445,33 €	152 421,04 €
2313 - Constructions	024		786 967,33 €	824 348,64 €	74 953,04 €
2313 - Constructions	520		12 690,00 €	0,00 €	12 690,00 €
Total des dépenses			3 249 521,94 €	2 621 232,11 €	410 836,04 €
Signé par : Michel PESCH Date : 13/01/2021 Qualité : Adjoint Finances					

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE**

13 janvier 2021 09:54:25

Collectivité : Commune de
TETEGHEM-COUDERQUE-VILLAGE

Budget : Budget Principal

2020

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1323 - Départements	024		800 000,00 €	344 580,00 €	255 420,00 €
	Total des recettes		600 000,00 €	344 580,00 €	255 420,00 €

RAR 2020

INVESTISSEMENTS 2021

		Montant en €
2031	AMO Requalification de l'ancienne Mairie	19 620,00
2031	Détection et géoréférencement des réseaux - Ancienne Mairie	1 344,00
2031	Mission 1 et 2 - Qualité de l'air dans les ERP	3 114,00
2051	Création du site internet	1 925,76
		26 003,76
21312	Clôture et portillon - Ecole Brassens	2 940,00
21312	Rénovation sol et mur - Ecole Primaire Desoutter	8 062,50
21318	MOE - Construction d'un modulaire - Football CDKV	7 425,00
21318	Mission de contrôle technique - Construction d'un modulaire - Football CDK	1 386,00
21318	Aménagement de 3 réserves - DOJO	9 581,00
21318	Filet pare-ballons - Football Tétéghem	2 325,12
21318	Installation éclairage - 3 réserves - DOJO	2 973,60
21318	Création de douches PMR - Tennis de table	7 355,38
21318	Grilles pour aménagement - local de stockage EV	3 771,60
21318	Conféction de 2 bureaux - Ateliers	11 832,00
		57 652,20
21538	Remplacement EP - 24 rue de la 32e DI	2 233,20
21538	Remplacement armoire vetuste - Route des neiges	2 594,40
21538	Remplacement mât accidenté - Rue Albert Camus	1 540,80
21538	Remplacement mât accidenté - 24-20 Rue Albert Camus	825,60
21538	Pose d'un mat EP -Parking Rue Pablo Picasso	1 371,60
		8 565,60
2183	Imprimante laser	299,99
		299,99
2184	Mobilier - Nouvelle Mairie	12 847,00
		12 847,00
2188	15 plaques de rues - Delphiniums 4	2 187,60
2188	Escabeau 11 marches - techniques	531,47
2188	Rideau lumineux - Illuminations de noel	4 471,20
2188	Matériels (cables, micros) - Espace culturel	19 173,74
2188	Batteries et chargeurs - appareils portatifs	584,68
2188	Autolaveuse KARCHER - Mairie	4 432,80
2188	11 pietos - abords des écoles	18 951,60
2188	4 radars pédagogiques	15 070,32
		65 403,41
2313	Construction - Mairie	79 255,97
2313	Construction - Salle culturelle et ateliers	148 118,11
2313	MOE - Nouveau CSC Sud	12 690,00
		240 064,08

TOTAL RAR 2020: 410 836,04

RECETTES réelles section d'investissements: → Année-2019

5 560 374.12€

Année-2020

3 309 682.49€

Delta19-20

- 2 250 691,63€

- 40.47%

16	: prêts	:	600 000.00€	0€	-	600 000.00€
13	: Subventions d'investissements	:	2 801 178.00€	809 082.00€	-	1 992 096.00€
10222	: Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	:	740 444.69€	728 279.50€	-	12 165,19€
1068	: Excédents de fonctionnement capitalisés	:	1 228 404.59€	1 715 163.72€	+	486 759,13€

Prêts (16) : il s'agit du second prêt relais octroyé en 2019 qui sera remboursé, en même temps que le 1^{er} prêt relais d'un montant de 500 K€ sur le B>>P2021

Subventions d'investissement (13) subventions versées sur le projet municipal. En 2019, il s'agissait principalement du versement CUD d'un montant de 2 769 483€ et sur 2020, principalement du solde de la subvention CUD de 460 252.00€ et d'une partie de la subvention Département

Franck DHERSIN quitte la salle pour le vote du C.A, le vote est donc de 32 voix POUR.

Franck DHERSIN regagne les membres du conseil et remercie le travail des services.

Michel PESCH continue la lecture avec la délibération n°8.

Aff. N°8 /2021

7.1- FINANCES LOCALES

Affectation du résultat de l'exercice 2020.

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Le Compte de gestion 2020 de la ville de Téteghem-Coudekerque-Village, voté ce même jour, présentent un excédent global de :

3 165 234,92 € se composant d'un excédent de fonctionnement de 2 017 913,33 € et d'un excédent d'investissement de 1 147 321,59 €.

Aussi compte tenu de la comptabilisation d'un reste à réaliser cumulé en section d'investissement à hauteur de 155 416,04 € (410 836,04 € en dépenses et 255 420,00 € en recettes, je vous propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

Au compte R001 : un excédent reporté de 1 147 321,59 €

Au compte 1068 : 1 167 913,33 € pour complément en investissement

Au compte R002 : un excédent reporté de 850 000,00 €.

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

Au compte R001 : un excédent reporté de 1 147 321,59 €

Au compte 1068 : 1 167 913,33 € pour complément en investissement

Au compte R002 : un excédent reporté de 850 000,00 €.

Michel PESCH précise qu'auparavant nous procédions autrement, puisque le budget primitif était voté avant le compte Administratif et que donc, l'excédent était intégré seulement après le vote du budget lors d'une modification modificative. Cette année, nous avons choisi de voter le CA avant le vote du Budget Primitif, ce qui nous permet d'intégrer directement l'excédent dans le Budget Primitif 2021. C'est plus simple et cela évite les modifications par la suite.

Franck DHERSIN : souligne un excédent de fonctionnement qui est important il montre une bonne gestion et des investissements de ce fait possible. Les emprunts sont donc évités. Les impôts n'augmentent donc pas.

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

Michel PESCH poursuit sa lecture.

Aff. N°9 /2021

7.2 – FINANCES LOCALES

Fixation des taux de fiscalité directe pour 2021.

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

L'assemblée,

Vu la délibération en date du 25 janvier 2016 sollicitant une intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux additionnels de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur le territoire de la Commune Nouvelle Tétéghem – Coudekerque-Village ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020 (notamment son article 16) portant sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de la taxe d'habitation est gelé à son niveau de 2019 soit 24,03%.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit :

- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 44,33 %
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 63,75 %

Après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales,

Le conseil municipal

DECIDE de retenir les taux moyens pondérés suivants pour l'année 2021 :

- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 44,33 %
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 63,75 %

Franck DHERSIN évoque le fait que cela fait dix ans que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés. La fusion a gelé la baisse des dotations. Nous maintenons ses taux et continuons à investir.

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

Aff. N°10 /2021

7.1- FINANCES LOCALES

Budget Primitif 2021.

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Lors de sa séance 02 février 2021, le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

La commission de finances, réunie le 10 mars 2021, a examiné le projet de budget primitif en détail et a permis d'apporter aux membres toutes explications utiles à sa compréhension.

Dans la continuité des présentations jointes à la convocation et faites-en séance, le budget primitif 2021 présente les équilibres suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget 2021	7 872 335,00 €	7 872 335,00 €	4 445 526,95 €	4 445 526,95 €

Vous trouverez, en annexe, le budget primitif 2021 suivant la maquette de la M14.

Le conseil municipal,

Sur l'exposé de Monsieur Michel PESCH, Maire délégué en charge des finances décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2021 de la commune.

Vote du budget Primitif 2021

Tableau de synthèse :

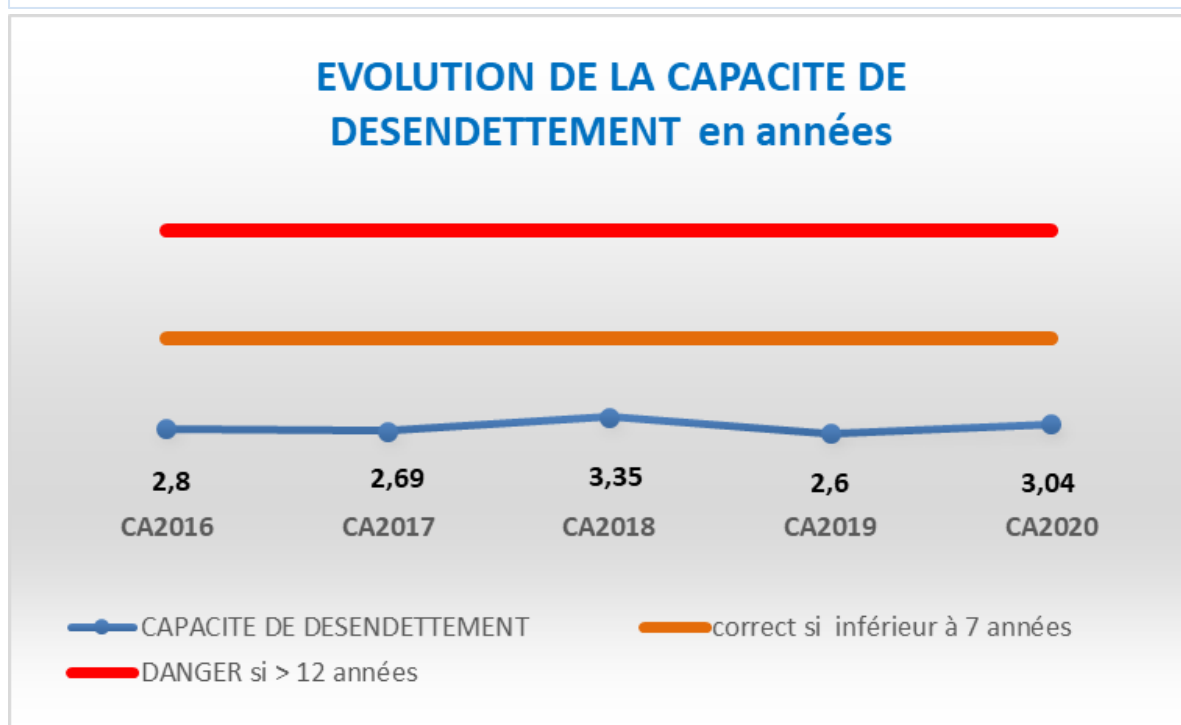
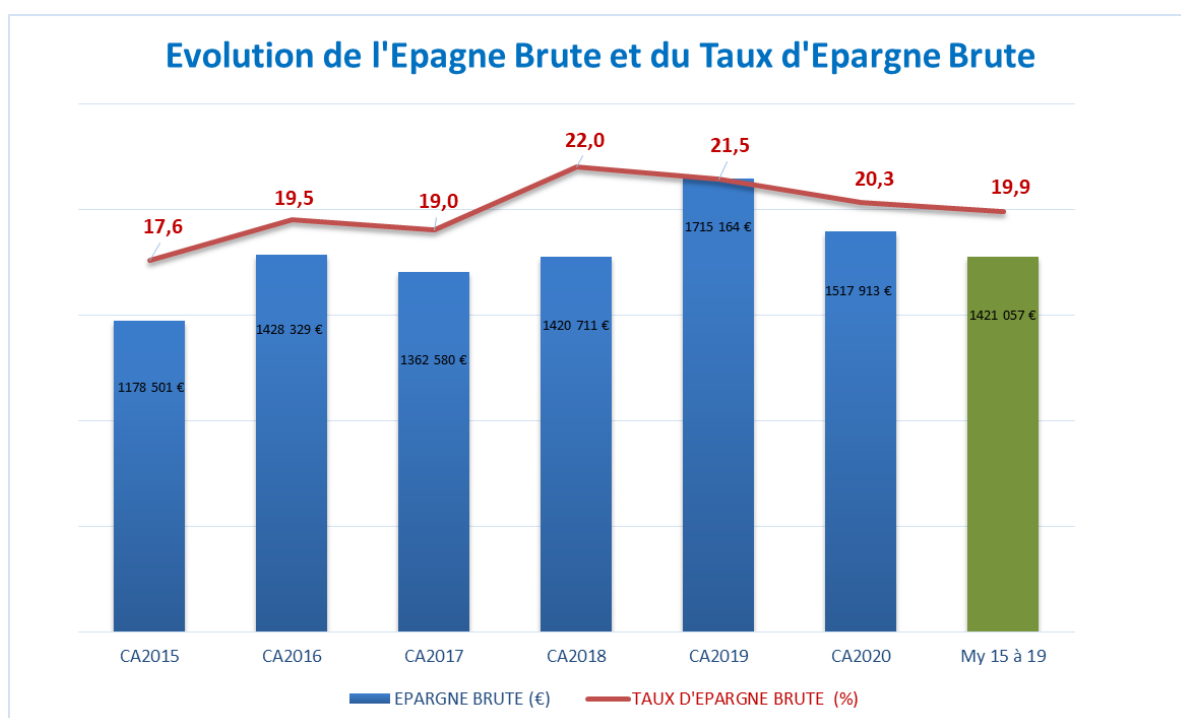
VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE				
BUDGET PRIMITIF 2021				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
OPERATIONS REELLES				
011 Charges à caractère général	2 277 200,00 €	70 Produits des services	216 000,00 €	
012 Charges de personnel	3 919 500,00 €	73 Impôts et taxes	5 135 408,00 €	
65 Charges de gestion courante	544 973,67 €	74 Dotations et participations	1 451 557,00 €	
66 Charges financières	118 827,30 €	75 Autres produits de gestion	25 000,00 €	
67 Charges exceptionnelles	252 000,00 €	76 Produits financiers	20,00 €	
6817 Dot. Prov. Dépré. Actifs circulants	2 462,00 €	77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	
014 Atténuation de produits	3 000,00 €	013 Atténuation charges	140 000,00 €	
Total dépenses réelles	7 117 962,97 €	Total des recettes réelles	6 968 985,00 €	
Solde des opérations réelles			-148 977,97 €	
OPERATIONS D'ORDRE				
023 Virement section investissement	539 857,03 €	042 Travaux en régie	50 000,00	
676 Différence sur réalisation		77 Produits Exceptionnels	3 350,00 €	
042 Dot. Aux amortissements	214 515,00			
Total des opérations d'ordre	754 372,03	Total des opérations d'ordre	53 350,00	
Total des dépenses	7 872 335,00	Total des recettes	7 022 335,00 €	
			Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	7 872 335,00	D002		7 872 335,00 €
Recettes (ou excédent)	7 022 335,00	R002	850 000	7 872 335,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
OPERATIONS REELLES				
16 Emprunts	1 514 625,00	27 Rembt de prêts	5 800,00	
20 Immobilisations incorporelles	241 003,76	10 Dotations et fonds	1 367 913,33	
21 Immobilisations corporelles	2 323 784,10	13 Subventions d'investissement	255 420,00	
23 Immobilisations en cours	290 064,09			
27 Prêts	8 000,00	024 Produits de cessions	900 000,00	
Total dépenses réelles	4 377 476,95	Total des recettes réelles	2 529 133,33	
OPERATIONS D'ORDRE				
021 Travaux en régie	50 000,00	021 Virement section fonct.	539 857,03	
139 Subvention amortissable	3 350,00	040 Dot. Aux amortissements	214 515,00	
041 Opérations patrimoniales	14 700,00	041 Opérations patrimoniales	14 700,00	
Total des opérations d'ordre	68 050,00		769 072,03	
Total des dépenses	4 445 526,95	Total des recettes	3 298 205,36	
			Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	4 445 526,95			4 445 526,95
Recettes (ou excédent)	3 298 205,36		1 147 321,59	4 445 526,95

Le Budget Primitif constitue le troisième acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, la Municipalité est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif reste un prévisionnel. Nous aurons, si nécessaire, l'opportunité de modifier ou d'ajuster ces prévisions via des décisions modificatives ou via le Budget Supplémentaire.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION :



Franck DHERSIN : intervient pour préciser que le plus gros investissement est la construction du bâtiment municipal avec la salle des fêtes, les services techniques et les espaces verts. Cet investissement n'a pas obéré les capacités financières de la Ville. Nos courbes restent positives. Les subventions de la C.U.D, l'Etat, le Département et les épargnes de la Ville ont permis cet investissement.

BALANCE GENERALE

Le montant total du **Budget Primitif 2021** s'élève à **12 317 861.95 €** se décompose comme suit :

- Section de Fonctionnement : **7 872 335.00 €**
- Section d'investissement : **4 445 526.95 €**

RAPPORT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement vise pour l'essentiel à assurer les services rendus à la Population, assurer les missions administratives de la Commune ainsi que l'entretien, la mise aux normes et en sécurité du patrimoine Municipal.

A. – Les dépenses de Fonctionnement

La section s'équilibre à **7 872 335.00 €**, pour :

- **7 117 962.97 €** en dépenses réelles
- **754 372.03 €** en dépenses d'ordre

On y retrouve :

a) Les charges à caractère général (011)

Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs, les dépenses d'énergie... c'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.

L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de la qualité de prestation et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

Nous prévoyons une augmentation des charges à caractère général, d'un peu plus de **590 000€** par rapport à 2020, en raison:

- des hausses de 0,2% des tarifs réglementés du gaz,
- des hausses de 2% des tarifs réglementés de l'électricité,
- de dépenses supplémentaires liées au COVID-19 (produits d'entretien, masques, lingettes, etc...)
- de l'utilisation de la salle culturelle pour différentes représentations
- de l'entretien de la nouvelle Mairie – Salle culturelle – Ateliers municipaux
- de l'augmentation du périmètre d'intervention de l'entretien des espaces verts

- L'enveloppe est proposée à **2 277 200€** soit **31.99 %** des dépenses réelles.
(rappel 2018 = 1 620 000€ / 2019 = 1 620 000€ / 2020= 1 681 750€)

b) Les charges du personnel (012)

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.

Issus du PLF 2020 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- le point d'indice de la fonction publique sera « gelé » en 2021,
- l'application des mesures liées au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) se finalise cette année.

Les perspectives internes

Les principales perspectives liées à l'évolution des rémunérations des agents titulaires sont les suivantes :

- enveloppe prévisionnelle relative aux avancements d'échelon, de grade et de promotion interne
- la prise en compte du PPCR : **20 000 euros**
- des recrutements envisagés : 2 postes à 50% aux espaces verts, 1 responsable des services techniques, 1 poste en comptabilité, 1 poste à 50% en communication.

➔ Dans ce contexte, les charges de personnel représenteront **3 919 500€** en 2021, soit **55.06%** des dépenses réelles.

(rappel 2018 = 3 385 000€ / 3 500 000 en 2019 / 3 662 550 en 2020)

c) Les Atténuations de charges (014)

Pour 2021, l'atténuation de produits atteindra **3 000 €**. Ce qui correspond au dégrèvement jeunes agriculteurs perçu pour 2021.

Soit **0.03 %** des dépenses réelles. (Rappel 2018 et 2019 = 2 047€ / 2500€ en 2020)

d) Les autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre intègre principalement les indemnités et cotisations des élus (**186 000€ - compte 6531**) et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes (**232 673.67€ - compte 6574**), y compris le Centre Communal d'Action Sociale (**49 000€ - compte 657362**)...

➔ La prévision budgétaire devrait être de l'ordre de **544 973.67€**, soit **7.66%** des dépenses réelles.

(rappel 2018 = 534 900€ / 2019 = 533 100€ / 2020 = 532 645€)

e) Les charges financières (66) : (intérêts de la dette)

L'inscription au budget primitif 2020 devrait s'élever à **118 827.30 €**. Elles représentent **1.67%** des dépenses réelles.

(rappel 2018 = 130 000€ / 2019 = 151 000€ / 2020 = 142 000€)

f) Les charges exceptionnelles (67) (bons naissance/ouvertures comptes Caisse d'Épargne, etc...)

Provision d'une somme de **252 000€** soit **3.54%** des dépenses réelles. (rappel 2018 et 2019 = 14 000€ / 2020 = 14 000€)

Provision exceptionnelle sur 2021 pour pallier aux éventuels pénalités demandées par ENGIE et COLAS = 170 000€

Plus extensions cimetière intercommunal caveaux/cavurnes= 70 000€

g) Les dotations aux amortissements (042) – opération d'ordre

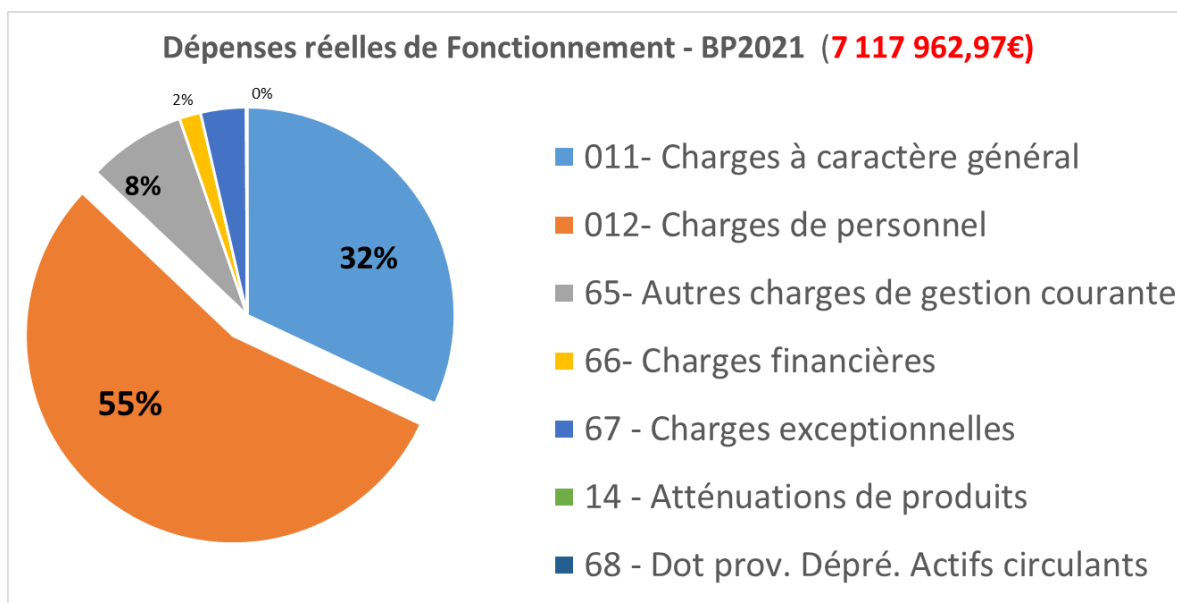
Les amortissements représentent **214 515€** sur l'exercice 2021

h) L'autofinancement – opération d'ordre (23)

Le virement de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement porte sur un montant de **539 857.03 €**.

(2019 = 744 322 € / 2020 = 1 184 420)

Pour rappel, l'objectif du maintien de l'autofinancement constitue un enjeu essentiel pour garantir un bon niveau d'investissement.



B. – Les Recettes de Fonctionnement

La section s'équilibre également à **7 872 335.00 €**, pour :

- **6 968 985.00 €** en recettes réelles
- **53 350.00 €** en recettes d'ordre
- 850 000.00€ au compte R002 en excédent reporté.

On y retrouve :

a) Les atténuations de charges (013) (Emplois d'Avenir, Contrats Aidés, remboursements arrêts maladie, etc...)

Il s'agit essentiellement de la participation de l'état au titre des différents contrats aidés accueillis par la commune et des remboursements de l'assurance pour maladie d'agents. Au 31 décembre 2020, la ville a perçue **212 844 €**.

Pour autant, nous prévoyons en 2021 une baisse de nos recettes en raison de la diminution de nos contrats aidés.

→ L'enveloppe est proposée à **140 000€** soit **2.01%** des recettes réelles.
(rappel 2018 = 100 000€ / 2019 = 150 000€ / 2020 = 180 000€)

b) Les produits des services (70) (Encaissements Régies)

Il s'agit des recettes propres des services rendus à la population facturés suivant les tarifs validés par le conseil municipal.

Eu égard au contexte liée au COVID-19 et ses variants, nous prévoyons une baisse des produits de 3 % par rapport à 2020 due à l'annulation du séjour hiver 2021.

→ Ils représenteront **216 000€** en 2021, soit **3.1%** des recettes réelles.
(rappel 2018 = 240 000€ / 2019 = 270 000€ / 2020 = 252 000€).

c) Les Impôts et taxes (73) (Taxe foncière/habitation, Dotation de solidarité Communautaire, taxe sur la Publicité, etc...)

En 2021, la majorité municipale a décidé, comme depuis neuf ans, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Cette décision intervient dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation puisque, pour les 20% des ménages restant assujettis, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022.

Pour la collectivité, cette réforme se traduira, au titre de l'année 2021, par une compensation de l'Etat qui devrait garantir une compensation intégrale de cette recette.

Par ailleurs, la revalorisation annuelle des bases d'imposition semble gelée en 2021.

→ Ils représenteront **5 135 408.00€** en 2021, soit **73.69%** des recettes réelles. (Rappel 2018 = 4 735 841€ / 2019 = 4 872 022€ / 2020 = 5 116 281€)

d) Les dotations, subventions et participations (74) (Ancienne taxe Professionnelle, Subventions Région/Département, prise en charge écoles CUD, etc...)

La prévision budgétaire devrait être de l'ordre de **1 451 557.00€**, soit **20.83%** des recettes réelles. (Rappel 2018 et 2019 = 1 354 775€ / 2020 = 1 764 941€)

e) Les autres produits de gestion courante (75) (Loyers : Bridge, Friterie CDK-V, salle Baillon, etc...)

L'inscription au budget primitif 2021 s'élève à **25.000€** du fait de la covid. Elles représentent **0,36%** des recettes réelles. (rappel 2018 et 2019 = 35 000€ / 2020 = 40 000€)

f) Les produits exceptionnelles (77) (Remboursement de sinistres, etc...)

Provision d'une somme de **1 000€** soit **0,01%** des recettes réelles.

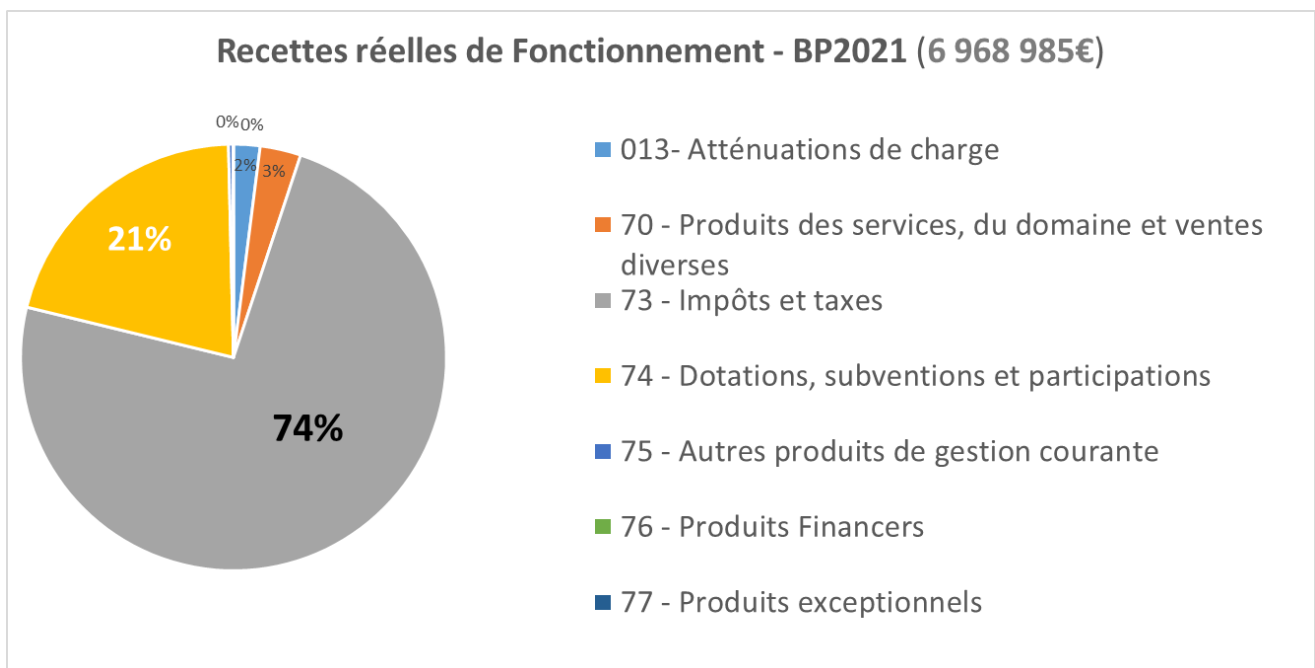
g) Autres produits Financiers (76) pour un montant de 20€

h) Les travaux en régie (72)

Les travaux en régie, inscrits en opérations d'ordre de fonctionnement, sont estimés à

50 000€ sur l'exercice 2021.

i) L'excédent reporté (R002) : 850 000€



VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		TOTAL
6042	Achat prestations	300 000 €
60611	Eau et assainissement	70 000 €
60612	Energie et Electricité	240 000 €
60621	Combustible	204 800 €
60622	Carburant	18 200 €
60623	Alimentation	25 000 €
60628	Autres fournitures	3 850 €
60631	Fournitures d'entretien	45 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	15 000 €
60636	Vêtements de travail	8 000 €
6064	Fournitures Administratives	18 450 €
6065	Livres, disques, cassettes,... (bibliothèques)	13 000 €
6067	Fournitures scolaires	31 700 €
6068	Autres matières et fournitures	175 900 €
611	Contrat de prestations de services	12 000 €
6122	Crédit bail	50 000 €
6132	Locations immobilières	12 000 €
6135	Locations mobilières	70 000 €
614	Charges de copropriété	2 500 €
61521	Entretien de terrains	252 000 €
61522	Entretien de bâtiments	100 000 €
61523	Entretien de voies et réseaux	50 000 €
61551	Entretien matériel roulant	20 000 €
61558	Entretien Autres biens mobiliers	5 000 €
6156	Maintenance	110 000 €
616	Primes d'assurances	50 000 €
6182	Documentation	7 000 €
6184	Versement organismes de formation	30 000 €
6188	Autres frais divers	72 000 €
6226	Honoraires	10 000 €
6231	Annonces et insertions	10 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	40 000 €
6236	Catalogues et imprimés	30 000 €
6237	Publications	2 000 €
6238	Divers	40 000 €
6247	Transports collectifs	57 800 €
6251	Voyages et déplacements	3 000 €
6256	Missions	500 €
6257	Réceptions	10 000 €
6261	Frais d'affranchissement	8 000 €
6262	Frais de télécom.	40 000 €
627	Service bancaire	1 500 €
6281	Concours divers	500 €
6282	Frais de gardiennage	1 500 €
63512	Taxes foncières	10 000 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000 €
		2 277 200 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

012 CHARGES DE PERSONNEL		TOTAL
6218	Autre personnel extérieur	2 000 €
6336	Participation à la formation professionnelle	36 500 €
6338	Autres impôts et taxes	7 200 €
64111	Rémunération principale	1 669 000 €
64112	NBI	59 000 €
64118	Autres indemnités	340 000 €
64131	Rémunération	540 000 €
64138	Autres indemnités	100 €
64168	Autres	79 350 €
6417	Apprentis	60 000 €
6451	Cotisations URSSAF	410 000 €
6453	Cotisations caisses de retraite	480 000 €
6454	Cotisations ASSEDIC	23 000 €
6455	Assurance du personnel	100 000 €
6456	Versement au FNC du supplément	1 500 €
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	1 100 €
6458	Cotisations autres organismes	29 500 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000 €
6478	Autres charges sociales	73 000 €
6488	Autres charges	250 €
		3 919 500 €

014 ATTENUATION DE PRODUITS		TOTAL
7391171	Dégrevement jeunes agriculteurs	3 000 €
		3 000 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

65 CHARGES DE GESTION COURANT		TOTAL
6512	Droit d'utilisat° informatique nuag	18 000,00 €
6531	Indemnités des élus	186 000,00 €
6533	Cotisations retraite des élus	11 100,00 €
6534	Cotisations sécurité sociale	10 000,00 €
6535	Formation	4 000,00 €
6536	Frais de représentation du Maire	10 000,00 €
65372	FAEFM	200,00 €
6558	Autres cotisations	20 000,00 €
65736	CCAS	49 000,00 €
6574	Subventions org. Droit privé	232 673,67 €
658	Charges diverses de gestion cou	4 000,00 €
		544 973,67 €

66 CHARGES FINANCIERES		TOTAL
66111	Intérêts des emprunts	121 000,00 €
66112	ICNE	-2 172,70 €
668	Autres charges financières	
		118 827,30 €

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		TOTAL
6711	Intérêts moratoires et pénalités	170 000 €
6713	Secours et dots	2 000 €
673	Titres annulés (sur exercices ant	10 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	70 000 €
		252 000 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES REELLES

70 Produits des services		TOTAL
70311	Concessions dans les cimetières	5 000 €
70312	Redevance funéraire	
70321	Droits de stationnement	300 €
7062	Redevance à caractère culturel	10 000 €
70632	Redevance à caractère de loisirs	80 000 €
7067	Redevance services peri-scolaires	120 000 €
70688	Autres prestations de services	500 €
70841	Remboursement Frais Personnel	
7088	Autres produits activités annexes	200 €
		216 000 €

73 Impôts et taxes		TOTAL
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 908 182 €
73211	Attribution de compensation	75 000 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	774 226 €
73221	FNGIR	40 000 €
7336	Droits de place	2 000 €
7338	Autres taxes	16 000 €
7343	Taxe sur les pylones électriques	38 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	120 000 €
7368	Emplacements publicitaires	12 000 €
7381	Taxe add. Droits de mutation	150 000 €
		5 135 408 €

74 Dotations et participations		TOTAL
7411	Dotation forfaitaire	768 557 €
74121	Dotation de solidarité rurale	110 000 €
74127	Dotation nationale de péréquation	
744	FCTVA	10 000 €
74718	Autres	10 000 €
7472	Régions	3 000 €
7473	Subvention département	20 000 €
74751	Participation GFP	10 000 €
7478	Autres organismes	200 000 €
748313	Compensation réforme TP	10 000 €
748314	Compensation spécifique TP	
748373	Dotation de soutien à l'investissement local	200 000 €
74834	Etat/compensation exonérations TF	30 000 €
74835	Etat/compensation exonérations TH	80 000 €
		1 451 557 €

75 Autres produits de gestion		TOTAL
752	Revenu des immeubles	25 000 €
		25 000 €

76 Produits financiers		TOTAL
7688	Autres produits financiers	20 €
		20 €

77 Produits exceptionnels		TOTAL
773	Mandats annulés (exerc. Antérieurs)	1 000 €
778	Autres produits exceptionnels	
		1 000 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		TOTAL
777	Subventions d'investissement transférée	3 350 €
		3 350 €

013 Atténuation charges		TOTAL
6419	Rembt sur rémunérations personnel	120 000 €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	20 000 €
		140 000 €

RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE- VILLAGE

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'ORDRE

		TOTAL
722	Travaux en régie	50 000 €
		50 000 €

		TOTAL
777	Produits exceptionnels	3 350,00 €
		3 350,00 €

RAPPORT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Notre programme proposé en section d'investissement intègre les objectifs évoqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire

C. - Les dépenses d'Investissement

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général, des études indispensables aux projets à venir, du remboursement de nos deux prêts relais octroyés durant la construction du bâtiment municipal, de notre capacité financière et de la conjoncture économique, l'enveloppe des projets d'investissements nouveaux devrait s'établir à **4 445 526.95 €**, soit :

- **4 377 476.95 €** en dépenses réelles
- **68 050.00 €** en dépenses d'ordre

On y retrouve :

a) La dette en capital (16) (remboursement de la dette)

Le montant du remboursement de la dette en capital est estimé à

1 514 625.00 €. Cette augmentation est engendrée par le remboursement des deux prêts relais contracté en 2018 et en 2019.

b) Les immobilisations incorporelles (20) (Logiciels – frais d'études, etc...)

Estimées à **241 003.76€**, elles concernent principalement :

Frais d'étude (2031) : 168 578,00 €

AGUR – ANRU : **15 000€** - Construction d'un équipement public / Quartier Degroote : **15 000€** - Etude Géotechnique - Modulaire Football CDKV : **5 000€** - Etude Géotechnique / Ancienne Mairie : **4 500€** - Etude géolocalisation des réseaux : **60 000€** - Pose de capteurs - Eglise CDK-V : **45 000€**

Concessions et droits similaires (2051) : 72 425,76 €

Divers Logiciels : pack office : **1 500€** - BL. RH : **20 500€** - BL. ENFANCE : **18 500€** - divers : **30 000€**

c) Les immobilisations corporelles (21) (mobilier, matériel bureau, terrains, etc...)

L'enveloppe de **2 323 784.10€** concerne :

- **Les terrains (2115)** pour **100 000 €**

(Acquisition du terrain de la ferme de M. Taccoen pour l'extension de la zone de loisirs)

- **les constructions (213)** pour **1 473 253,10 €**

Pose de jeux - Parc urbain Desoutter / Terrain multisports - Zone de loisirs : 150 000€ - Acquisition CSC Sud : 390 000€ - Aménagement intérieur CSC Sud : 250 000 € - Rénovation ancienne Mairie en Maison des associations : 174 900,90€ - Vestiaires football - CDKV : 150 000€ - Pose de jeux - Cour des écoles : 60 000€ - Bâtiment sur terrain - M. Taccoen : 50 000€ - Remplacement chaudière : 40 000€ - Travaux aménagement séniors - Espace Zen CDK-V : 35 000€ - Clôture pour déchets verts : 30 000€ - Aménagement de l'arrière - Salle intergénérationnelle : 24 000€ - Signalétique - Abords des écoles : 20 000€ - Maçonnerie de l'église - CDKV : 10 000€ - Aménagement "Parc à crottes" - 10 000€ - Aménagement entrée serre : 7 000€ - Issue de secours - DOJO : 5 000€ - Mise en place d'un réseau wifi - Groupe scolaire Desoutter : 2 600€ - Rayonnage à palettes EV : 2 600€ - Organigramme de clés - Ecole Bruegel : 1 200€ / Jardins ouvriers : 1 000€ / Divers bâtiments - 1 000€ - Remplacement chauffage serre : 1 000€ - Organigramme de clé - Cimetière CDKV : 300€

- **les interventions sur les réseaux d'éclairage public (21538)** pour **108 565.60 €**

Réparation EP : Divers 40 000€ - Allée Ravel 10 000€ - Rue neuve + Fourreaux 50 000€

- **Le matériel de secours et d'incendie (21568)** pour **14 000 €**

Acquisition d'extincteurs : 8 000€ - Défibrillateurs : 6 000€

- **le matériel de transport (2182)** pour **187 500 €**

Acquisition Balayeuse EV : 75 000€ - Véhicule utilitaire ST/EV : 50 000€ - Aménagement camionnette astreinte : 2 500€ - Chargeuse locaux techniques : 60 000€

- **Installations, matériel et outillage technique (2158)**: remplacement caméras pour **70 000 €**

- **Matériel de bureau et informatique (2183)** pour **97 399,99 €**

Matériel informatique : Ecoles : 66 000€ - Mairie : 7 000€ - Réfection réseaux : 5 000€ - Stockage informatique sécurisé - Mairie Téteghem : 4500€ - Téléphonie IP - CSC: 2 600€ - Matériel informatique - CSC : 2 000€ - Divers : 10 000€

- **Mobilier (2184)** pour **46 827,00 €**

Mobilier Divers : Mairie : 5 000€ - Ecoles : 3 180€
6 Armoires - EV - Nouvelle Mairie : 5 800€ - Mobilier Divers : 10 000€ - Mobilier Divers - CSC : 10 000€

- **Les autres immobilisations corporelles (2188)** pour **226 238 €**

Matériels divers : 50 000€ - Achat de 5 radars pédagogiques: 20 000€ -10 Pietos - Abords des écoles : 20 000€ - Fours, réfrigérateur - Restaurant scolaire : 10 000€ - Tapis de danse - Espace Culturel : 6 000€ - Matériels - Déjections canine : 5 000€ - Rideau de fond de scène - Espace Culturel : 5 000€ - Stores - Mairie : 4 000€ - Echafaudage : 3 400€ - Stores - Ecoles sécurité : 3 000€ - Etagère salle des archives : 3 000€ - Armoire produits phytosanitaires : 2 600€ - Petit outillage : 2 500€ - Matériel ALSH : 2 500€ - Rayonnage à palette : 2 500€ - Signalétique divers : 2 500€ - Remorque vérin 750kgs : 2 135€ - Complément vaisselle - Restaurant scolaire : 2 000€ - Petit matériel : 2 000€ - Bancs - EV : 2 000€ - Tapis de sports - CDKV : 2 000€ - Etabli - EV : 1 800€ - 2 débroussailleuses : 1 800€ - Stores - Salle de danse : 1 500€ - 2 Gilets pare-balles : 1 500€ - Réfrigérateur - CDKV : 1 000€ - 1 taille haie : 600€ - Epandeur sel : 500€

d) Autres immos en cours construction (2313) : 290 064,09 €

Construction - Mairie - Salle culturelle – Ateliers : 50 000€

RAR 2020 : 240 064.09€

Autres immobilisations financières (27) : Concerne les prêts accordables au personnel d'un montant de : **8 000€**

e) Subventions d'investissement (139) – opération d'ordre

Il s'agit d'inscrire une somme de **3 350€** correspondant à l'amortissement d'une subvention d'investissement.

f) Travaux en régie (021) – opération d'ordre

Il s'agit d'inscrire la même somme que celle inscrite en recette de fonctionnement, soit

50 000€

g) Opérations patrim. (041) : 14 700€

4 - Les recettes d'Investissement

Le financement de l'investissement est assuré par :

- ➔ des recettes réelles à hauteur **2 529 133.33€**
- ➔ des recettes d'ordre à concurrence de **769 072.03€.**

On y retrouve :

a) Les dotations et fonds (10) (récupération de la TVA)

D'un montant de **1 367 913.33€**, composé de la FCTVA (10222) : 200 000 € - et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 1 167 913,33 €

b) Les produits des cessions (024) (vente de terrains)

Une somme de **900 000€** est attendue avec la cession de la parcelle ZI 160 pour le projet de résidence senior DOMITYS.

c) Les autres immobilisations financières (274) (prêts amicale personnel)

Il s'agit du remboursement des prêts accordés au personnel pour une valeur de **5 800€**.

d) Les subventions d'investissements (13) : 255 420€

Correspondant au solde de la subvention Département

e) Le virement de la section de fonctionnement (021) – opération d'ordre

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est inscrit à concurrence de

539 857.03€

f) Les dotations aux amortissements (040) – op. d'ordre

Inscription de la même somme qu'au **compte 68** soit **214 515€**

CONCLUSION

Un Budget 2021 d'un montant de **12 317 862€** marqué par une crise sanitaire sans précédent liée au COVID-19. Cette crise engendrera indéniablement, comme ce fut le cas pour 2020, de nombreuses conséquences, en particulier sur l'économie française et donc sur les finances de la ville et des autres collectivités.

Pour la 10ème année consécutive, la majorité municipale ne souhaite pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale afin de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les habitants.

La lecture de ce budget nous montre l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement et des recettes moindres en produits et services notamment.

Les orientations budgétaires portent sur les grands axes de développement que la ville va mener sur ce mandat :

- Le plan « **SECURITE** » qui va se déployer sur l'ensemble de ce mandat (piétons, radars pédagogiques, bonus ville, actualisation du système de vidéo-protection, sécurisation des passages pour piétons, etc...)
- Le plan « **JEUNESSE/JEUX** » qui va lui aussi se déployer sur plusieurs années, va déjà permettre l'implantation des premiers jeux dans les écoles très prochainement, d'aires de jeux pour petits et moyens, à la fois sur Téteghem et Coudekerque-Village et pour les plus grands, d'une rénovation des city stades des deux communes déléguées
- Le projet « **MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA CITOYENNETE** » à l'ancienne mairie, qui a déjà permis d'engager les premières études, diagnostics et mesurages nécessaires
- Le projet « **EXTENSION DE LA ZONE DE LOISIRS** » avec l'acquisition foncière à l'arrière du 75 rue des pierres – 59229 Téteghem – Coudekerque-Village
- Le projet « **CENTRE SOCIOCULTUREL SUD** » avec le lancement de sa construction et son aménagement
- Le projet « **PROPRETE – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE** » avec le plan 200 000 arbres à l'échelle du territoire communautaire dans le cadre de la mutualisation à la carte, le plan de lutte contre les déjections canines, l'implantation de mobilier urbain
- La plan « **CULTURE** » : l'entrée dans le réseau « les balises » à l'été 2021.

Ce budget a donc été construit de manière prudente avec un double objectif :

- répondre aux besoins des usagers en cette période de crise
- assainir les finances (remboursement des prêts relais suite à la construction du nouvel équipement comprenant la mairie, l'espace culturel et les ateliers municipaux) en vue de préserver une capacité d'investissement permettant à la Ville d'envisager sereinement les nouveaux investissements à venir.

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES REELLES

INVESTISSEMENTS 2021

	Montant en €
2031 AMO Regualification de l'ancienne Mairie	19 620,00
2031 Détection et géoréférencement des réseaux - Ancienne Mairie	1 344,00
2031 Mission 1 et 2 - Qualité de l'air dans les ERP	3 114,00
2031 AGUR - ANRU	15 000,00
2031 Elaboration d'un programme: Construction d'un équipement public - Quartier	15 000,00
2031 Etude Géotechnique - Modulaire Football CDKV	5 000,00
2031 Etude Géotechnique - Ancienne Mairie	4 500,00
2031 Etude géolocalisation des réseaux	60 000,00
2031 Pose de capteurs - Eglise CDKV	45 000,00
2051 Création du site internet	1 925,76
2051 Logiciels - pack office	1 500,00
2051 Logiciels - divers	30 000,00
2051 Logiciel BL. RH	20 500,00
2051 Logiciel BL. ENFANCE	18 500,00

241 003,76

2115 Achat du terrain - M. Taccoen	100 000,00
------------------------------------	------------

100 000,00

21312 Clôture et portillon - Ecole Brassens	2 940,00
21312 Rénovation sol et mur - Ecole Primaire Desoutter	8 062,50
21318 MOE - Construction d'un modulaire - Football CDKV	7 425,00
21318 Mission de contrôle technique - Construction d'un modulaire - Football CDKV	1 386,00
21318 Aménagement de 3 réserves - DOJO	9 581,00
21318 Filet pare-ballons - Football Tétéghem	2 325,12
21318 Installation éclairage - 3 réserves - DOJO	2 973,60
21318 Création de douches PMR - Tennis de table	7 355,38
21318 Grilles pour aménagement - local de stockage EV	3 771,60
21318 Conféction de 2 bureaux - Ateliers	11 832,00
21312 Organigramme de clés - Ecole Bruegel	1 200,00
21312 Pose de jeux - Cour des écoles	60 000,00
21312 Mise en place d'un réseau wifi - Groupe scolaire Desoutter	2 600,00
21318 Pose de jeux - Parc urbain Desoutter	150 000,00
21318 Terrain multisports - Zone de loisirs	
21318 Signalétique - Abords des écoles	20 000,00
21318 Rénovation ancienne Mairie en Maison des associations	174 900,90
21318 Acquisition CSC Sud	390 000,00
21318 Aménagement intérieur - CSC Sud	250 000,00
21318 Rayonnage à palettes - EV	2 600,00
21318 Maçonnerie de l'église - CDKV	10 000,00
21318 Organigramme de clé - Jardins ouvriers	1 000,00
21318 Organigramme de clé - Cimetière CDKV	300,00
21318 Organigramme de clé - Divers bâtiments	1 000,00
21318 Remplacement chaudière	40 000,00
21318 Aménagement entrée serre	7 000,00
21318 Remplacement chauffage serre	1 000,00
21318 Aménagement "Parc à crottes"	10 000,00
21318 Aménagement de l'arrière - Salle intergénérationnelle	24 000,00
21318 Clôture pour déchets verts	30 000,00
21318 Issue de secours - DOJO	5 000,00
21318 Vestiaires football - CDKV	150 000,00
21318 Travaux aménagement seniors - Espace Zen	35 000,00
2138 Bâtiment sur terrain - M. Taccoen	50 000,00

1 473 253,10 1 415 600,90

21538	Remplacement EP - 24 rue de la 32e DI	2 233,20
21538	Remplacement armoire vetuste - Route des neiges	2 594,40
21538	Remplacement mât accidenté - Rue Albert Camus	1 540,80
21538	Remplacement mât accidenté - 24-20 Rue Albert Camus	825,60
21538	Pose d'un mat EP -Parking Rue Pablo Picasso	1 371,60
21538	Réparation EP	40 000,00
21538	Rénovation EP - Allée Ravel	10 000,00
21538	Eclairage Rue neuve + Fourreaux	50 000,00

108 565,60

21568	Extincteurs	8 000,00
21568	4 Défibrillateurs	6 000,00

14 000,00

2158	Remplacement caméras	70 000,00

70 000,00

2182	Balayeuse - EV	75 000,00
2182	Véhicule utilitaire - EV	50 000,00
2182	Aménagement camionnette astreinte	2 500,00
2182	Chargeuse - EV	60 000,00

187 500,00

2183	Imprimante laser	299,99
2183	Matériel informatique - Mairie	7 000,00
2183	Matériel Informatique - Réfection réseaux	5 000,00
2183	Matériel informatique - Ecoles	66 000,00
2183	Stockage informatique sécurisé - Mairie Tétéghem	4 500,00
2183	Téléphonie IP - CSC	2 600,00
2183	Matériel informatique - CSC	2 000,00
2183	Matériel informatique - Divers	10 000,00

97 399,99

2184	Mobilier - Nouvelle Mairie	12 847,00
2184	Mobilier Divers Mairie	5 000,00
2184	Ecoles - mobilier	3 180,00
2184	6 Armoires - EV - Nouvelle Mairie	5 800,00
2184	Mobilier Divers	10 000,00
2184	Mobilier Divers - CSC	10 000,00

46 827,00

2188	15 plaques de rues - Delphiniums 4	2 187,60
2188	Escabeau 11 marches - techniques	531,47
2188	Rideau lumineux - Illuminations de noel	4 471,20
2188	Matériels (cables, micros) - Espace culturel	19 173,74
2188	Batteries et chargeurs - appareils portatifs	584,68
2188	Autolaveuse KARCHER - Mairie	4 432,80
2188	11 pietos - abords des écoles	18 951,60
2188	4 radars pédagogiques	15 070,32
2188	Achat de 5 radars pédagogiques (1 -> 3750€)	20 000,00
2188	Etabli - EV	1 800,00
2188	Armoire produits phytosanitaires	2 600,00
2188	Stores - Mairie	4 000,00
2188	Stores - Salle de danse	1 500,00
2188	Stores - Ecoles	3 000,00
2188	Fours, réfrigérateur - Restaurant scolaire	10 000,00
2188	Complément vaisselle - Restaurant scolaire	2 000,00
2188	2 débroussailleuses	1 800,00
2188	1 taille haie	600,00
2188	Epandeur sel	500,00
2188	Remorque vérin 750kgs	2 135,00
2188	Petit outillage	2 500,00
2188	Matériel ALSH	2 500,00
2188	Petit matériel	2 000,00
2188	Echaffaudage	3 400,00
2188	Rayonnage à palette	2 500,00
2188	Bancs - EV	2 000,00
2188	Réfrigérateur - CDKV	1 000,00
2188	Signalétique divers	2 500,00
2188	2 Gilets pare-balles	1 500,00
2188	Matériels - Déjections canine	5 000,00
2188	Etagère salle des archives	3 000,00
2188	10 Pietos - Abords des écoles	20 000,00
2188	Tapis de danse - Espace Culturel	6 000,00
2188	Rideau de fond de scène - Espace Culturel	5 000,00
2188	Tapis de sports - CDKV	2 000,00
2188	Matériels divers	50 000,00
226 238,41		
2313	Construction - Mairie	79 255,97
2313	Construction - Salle culturelle et ateliers	148 118,11
2313	MOE - Nouveau CSC Sud	12 690,00
2313	Construction - Mairie - Salle culturelle - Ateliers	50 000,01
290 064,09		
2315	Réparations diverses	
0,00		
TOTAL RAR 2020:		410 836,04

**VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-
VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES D'ORDRE**

		TOTAL
21	Travaux en régie	50 000 €
		50 000 €

		TOTAL
13912	Subvention Amortissable	
13931	Subvention Amortissable	800,00 €
13918	Subvention Amortissable	664,00 €
13911	Subvention Amortissable	
13911	Subvention Amortissable	1 886,00 €
13911	Subvention Amortissable	
		3 350,00 €

		TOTAL
	Chap 041: Opérations patrim.	
21	Immo. Corpo	14 700 €
		14 700 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES D'ORDRE

021 Virement de la section de fonctionnement		TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	539 857 €
		539 857

040 Dotation aux amortissements		TOTAL
28031	Dotation aux amortissements - Autres immo.	384,00
28041582	Dotation aux amortissements - Autres immo.	7 619,00
28051	Dotation aux amortissements - Autres immo.	2 077,80
28121	Dotation aux amortissements - Autres immo.	952,98
28128	Dotation aux amortissements - Autres immo.	1 421,76
281312	Dotation aux amortissements - Autres immo.	13,95
28142	Dotation aux amortissements - Autres immo.	18 192,72
281531	Dotation aux amortissements - Autres immo.	185,92
281568	Dotation aux amortissements - Autres immo.	2 027,01
281578	Dotation aux amortissements - Autres immo.	2 146,35
28158	Dotation aux amortissements - Autres immo.	17 592,75
28181	Dotation aux amortissements - Autres immo.	208,40
28182	Dotation aux amortissements - Autres immo.	25 471,07
28183	Dotation aux amortissements - Autres immo.	24 767,29
28184	Dotation aux amortissements - Autres immo.	23 944,00
28188	Dotation aux amortissements - Autres immo.	87 510,00
		214 515,00

041 Opérations patrimoniales		TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	14 700 €
		14 700

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES REELLES

27 Remboursement de prêts		TOTAL
274	Recouvrement de prêts	5 800 €
		5 800 €

10 Dotations et fonds		TOTAL
10222	FCTVA	200 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capital	1 167 913,33 €
		1 367 913,33 €

13 Subventions d'investissement		TOTAL
1311 Subvention d'Etat		
1323	Subvention Département	255 420 €
1315 Subvention CUD		
1318 Subvention Caf		0 €
		255 420 €

024 Produits des cessions		TOTAL
024 Produits de cessions		900 000 €
		900 000 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2021

SUBVENTIONS

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE

SUBVENTIONS	2021
Athlétisme Tétèghem	1 120,00
Athlétisme Tétèghem - Foulées 30 ans (500 à 700 participants)	1 200,00
Athlétisme Tétèghem - indemnités entraîneurs écoles d'athlétisme	3 200,00
Badminton	450,00
Basket Club Tétèghem	6 500,00
Basket Club Tétèghem - 3 équipes supplémentaires	1 700,00
Basket Club Tétèghem - aide déplacements et arbitrages --> montée de l'équipe Seniors en pré Région	500,00
Basket Club Tétèghem - Salaire	7 000,00
Basket Club Tétèghem - Subvention formation entraîneurs + achats matériels	500,00
Capoeira	300,00
Capoeira - soutien à l'organisation de rencontres avec d'autres clubs + stages + achats instruments musicaux pour développer la pratique musicale	300,00
Crédits non affectés	3 300,00
Cyclotourisme	1 300,00
Cyclotourisme - Soutien nouvelle équipe pour achat équipement --> ESPRIT CLUB	1 000,00
Echecs - Diagonale du fou	150,00
Echecs - Diagonale du fou - achat petit matériel / documentation	100,00
Echecs - Diagonale du fou - soutien tournoi annuel	250,00
Fit'N Form - Country	2 000,00
Football Coud-Village (ASFC)	1 110,00
Football Coud-Village (ASFC)- Achats matériel / sorties enfants	1 000,00
Football Coud-Village (ASFC)- Ajustement subvention (effectif n-1)	500,00
Football Coud-Village (ASFC)- soutien à la formation	300,00
Gym Fitness Coud-Village	450,00
Hameçon Tétèghemois	500,00
Hameçon Tétèghemois - 12 ème grand prix de pêche	500,00
Judo Club de Tétèghem	1 100,00
Judo Club de Tétèghem - indemnité entraîneur école de judo	7 000,00
Jujutsu Traditionnel de Tétèghem	1 500,00
Jujutsu Traditionnel de Tétèghem - Soutien formation	200,00
Karaté Club Tétèghem	800,00
Les cavaliers du bois des forts	600,00
Les cavaliers du Prédembourg section CSO	1 000,00
Majorettes	600,00
Majorettes - soutien achat équipements (jogging / bottes)	800,00
Tennis Club de Tétèghem	4 285,00
Tennis Club de Tétèghem - remplit système de réservation ELINDO lié et du système de fermeture (2021= 1000€ et 2022 = 880€)	940,00
Tennis Club de Tétèghem - Salaire	11 950,00
Tennis Club de Tétèghem - vers convention écoles - harmonisation des heures par classe	4 320,00
Tennis Club de Tétèghem- Ecole	19 150,00
Tennis de table de Tétèghem	2 320,00
Tennis de table de Tétèghem - achat matériel / nouvelle table	800,00
Tennis de table de Tétèghem - actions municipale + club dans les 3 écoles	4 900,00
Tennis de table de Tétèghem - projet encadrement Handicape	1 500,00
Tennis de table de Tétèghem - salaire	7 000,00
Thai Boxing Club Tétèghem	1 000,00
Thai Boxing Club Tétèghem - 14ème Gala dclub	3 000,00
Tir à l'arc - Les archers de Théodoric	915,00
Tous en forme à Tétèghem gym/Fitness	300,00
UST Football	12 700,00
UST Football - soutien déplacements suite fusion district maritime avec District Flandres + Equipe A en D1 (déplacements + loin et 3 arbitres officiels)	3 000,00
Yoga - Esprit Yoga	690,00
Yoga - Esprit yoga - indemnités professeurs	2 450,00
Yoga - Esprit yoga - soutien COVID - créations de cours sup	500,00

ADASARD	120,00
Ancien combattants CDK-V (A.C.P.G./C.A.T.M./T.O.E. et Veuves)	550,00
Amitiés paroissiales	400,00
Anciens combattants Tétéghem/Uxem	1 000,00
Asso Tétéghemoise d'Histoire	460,00
Association Culturelle "Histoire et patrimoine" de Coudekerque	450,00
Association de chasse de Coudekerque-village	650,00
Semper Fidelis	2 000,00
Coupe Couture	500,00
Des fils et des idées	480,00
Diapason	920,00
Harmonie municipale- jury	400,00
Les A.M.I.S. de Tétéghem	500,00
Les amis de l'école	980,00
Les amis de l'école - Danse	980,00
Les amis de l'école - Gala de danse	600,00
Les amis de l'école - indemnités coachs sportives	9 500,00
Les Bleuets	1 000,00
Les Zouteboom	1 650,00
Les Zouteboom participation au loyers pendant COVID	1 200,00
Lueurs d'Orient	1 000,00
Mon quartier en fête	700,00
Pyramid'ions	290,00
Reutelaeres	1 650,00
Tétéghem Modélisme Naval	420,00
Tétéghem'Art	420,00
Gnômes et associés	350,00
Harmonie - Ecole de musique entretien des instruments	1 850,00
Harmonie - Ecole de musique sensibilisation écoles	600,00
Harmonie municipale	3 500,00
Asso Parents Elèves Brassens	200,00
Asso Parents Elèves Brueghel	200,00
Asso Parents Elèves Desoutter	400,00
Jardins ouvriers	900,00
ADCLF	75,00
ADOT	75,00
AGUR	450,00
Amicale de la police	100,00
Amicale des donneurs de sang	400,00
Amicale du personnel	7 500,00
APAHM	75,00
APEMRD (ASS PARENT ENFANT MALENTEND REG DQUE)	100,00
Asso Louise Michel	50,00
BGE Flandre création	3 000,00
Club Tétéghem Entreprendre	7 500,00
Confi'INSA 2020	350,00
Conseil citoyen association quartier Degroote	2 000,00
DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)	100,00
Dkclac	200,00
Ecochalet - Projet EN RUE	9 000,00
Ecole du Chat	300,00
Entr'aide (Association humanitaire, d'entraide, sociale)	1 400,00
Entreprendre Ensemble - PLIE	22 128,67
Tournoi Handigolf Golf DKQ	1 000,00
Les amis du fort Vallière (camp Napoléonien en lien avec CDK-B et la CUD)	6 000,00
Les papillons blancs	100,00
Maison de l'Europe Dunkerque et Flandre Littoral	350,00
Maison des aveugles	50,00
Médecine scolaire	150,00
Orphelins mutualistes police	50,00
Purple Wave	2 250,00
RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)	300,00
SAVE (sourire, aide, vie, espoir)	200,00
VMEH (visite des malades dans les établissements hospitaliers)	50,00
	232 673,67

Michel PESCH demande si l'assemblée a d'éventuelles questions sur le budget.

Franck DHERSIN remercie les explications précises et claires de Michel PESCH permettant la compréhension du budget de la commune. Il précise qu'une longue explication a déjà été faite en Commission des finances.

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

Il remercie aussi Michel PESCH, les services et Mr LHERMITE le Directeur Général des services pour son travail.

Michel PESCH poursuit avec la délibération suivante.

Aff. n° 11 /2021

7.1- FINANCES LOCALES

Subvention 2021 et Convention entre la Commune de Tétéghem- Coudekerque-Village et le C.C.A.S

RAPPORTEUR : Michel PESCH,

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) met en œuvre les solidarités et organise l'aide social au profit des habitants de la commune par la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des personnes âgées et le soutien au personne souffrante de handicap.

Tous les ans, une subvention est versée au C.C.A.S. pour l'exercice de ses missions d'un montant de 49 000 €.

La convention entre la ville de Tétéghem – Coudekerque-Village et le C.C.A.S de Tétéghem – Coudekerque-Village précisant les missions effectuées par le C.C.A.S. vous est présentée en annexe.

Il est proposé de verser une subvention similaire pour l'année 2021 d'un montant de 49 000 € au profit du C.C.A.S.

A la lecture de ces éléments, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention au C.C.A.S.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant éventuel entre la ville de Tétéghem – Coudekerque-Village et le C.C.A.S de Tétéghem – Coudekerque-Village

Annexe convention entre la Commune de Tétéghem- Coudekerque-Village et le C.C.A.S
Disponible en mairie

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal. Michel PESCH poursuit

7.2 – FISCALITE**Suppression au 1^{er} janvier 2022 de l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties non financées par des prêts aidés par l'État.**

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération n°46/2020 du 03 Juillet 2020, nous avons décidé de supprimer, à compter du 01 Janvier 2021, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversion de bâtiments ruraux en logements.

Or, les dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ne permettaient pas cette suppression avant 2022.

En conséquence, il est à nouveau proposé à l'assemblée de supprimer, à compter du 01 janvier 2022, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en conformité avec les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de supprimer à compter du 01 Janvier 2022, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements pour :

Les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 01 janvier 1992 et qui ne sont pas financés par des prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction ou des prêts visés à l'article R331-63 du même code.

Michel PESCH ET Franck DHERSIN évoquent le fait que cette Délibération a déjà été voté mais elle était à revoir notamment pour la date.

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

7.1- FINANCES LOCALES**Prêt relais n°01 – Remboursement anticipé****RAPPORTEUR : Michel PESCH.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a souscrit en 2018 un prêt relais d'un montant de 500 000,00 euros auprès de La Banque Postale afin de financer la construction de la nouvelle mairie, un espace culturel et les ateliers municipaux.

Ce prêt relais est souscrit pour une durée de 3 ans avec un taux d'intérêt fixe de 0,24% l'an et une date d'échéance au 14 décembre 2021.

La commune souhaite effectuer le remboursement anticipé de ce prêt relais dans les conditions suivantes :

Date du remboursement : à l'échéance du 14 juin 2021

Montant : 500 000,00€

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au remboursement du prêt relais.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer la demande de remboursement du prêt relais auprès du Trésor Public.

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

7.1- FINANCES LOCALES**Prêt relais n°02 – Remboursement anticipé****RAPPORTEUR : Michel PESCH.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a souscrit en 2019 un prêt relais d'un montant de 600 000,00 euros auprès de La Banque Postale afin de financer la construction de la nouvelle mairie, un espace culturel et les ateliers municipaux.

Ce prêt relais est souscrit pour une durée de 3 ans avec un taux d'intérêt fixe de 0,27% l'an et une date d'échéance au 08 novembre 2022.

La commune souhaite effectuer le remboursement anticipé de ce prêt relais dans les conditions suivantes :

Date du remboursement : à l'échéance du 06 août 2021

Montant : 600 000,00€

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au remboursement du prêt relais.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer la demande de remboursement du prêt relais auprès du Trésor Public.

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

Aucune remarque.

Affectation au budget du produit des concessions funéraires

Annule et remplace la délibération N°27/2020 du 15 juin 2020

RAPPORTEUR : Michel PESCH

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 15 juin 2020 la Ville a déterminé la répartition du produit de la vente des concessions funéraires entre la Commune et le C.C.A.S.

Il nous est demandé par le Trésor Public d'opérer la même démarche entre la Commune et la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le Colombarium.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver la répartition du produit des concessions funéraires de la manière suivante :

- Pour les caveaux et les Cavernes :
 - 2/3 au profit de la Commune
 - 1/3 au profit du C.C.A.S

- Pour le Colombarium :
 - 2/3 au profit de la communauté Urbaine de Dunkerque
 - 1/3 au profit du C.C.A.S

De dire que la présente Délibération annule et remplace la délibération N°27/2020 du 15 Juin 2020.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Franck DHERSIN demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

1.1 – COMMANDE PUBLIQUE**Groupement de commandes pour l'achat de fourniture et l'acheminement de gaz naturel démarrant au 1^{er} juillet 2021.**

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

En application des dispositions relatives à l'ouverture du marché de l'énergie, les collectivités locales ont désormais l'obligation d'acheter leur gaz par le biais de marchés publics. Cette obligation portait jusqu'à présent sur les sites dont la consommation annuelle dépasse 30 000 kWh conformément aux termes de l'article 25 de la loi « Hamon » n° 2014-344 du 17 mars 2014.

Les nouvelles dispositions issues de la loi relative à l'énergie et au climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019 ont pour conséquence la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel en 2023.

Afin d'optimiser les coûts et obtenir les meilleurs prix et services, la Communauté Urbaine de Dunkerque propose de constituer un groupement d'achat avec les Communes et établissements publics locaux de l'agglomération volontaires, comme cela a été fait pour le précédent marché de fourniture et d'acheminement de gaz ainsi que les différents marchés de fourniture d'électricité et services associés.

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont définies par la convention de groupement. Celle-ci précise notamment que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui interviendra en la matière est celle du coordonnateur, à savoir celle de la CUD.

En application des dispositions des articles L 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, les membres du groupement conviennent que le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier le marché avec le cocontractant retenu. En revanche, il appartiendra à chaque membre du groupement d'assurer seul l'exécution de son marché incluant le traitement éventuel des avenants au cours de l'exécution du marché.

A la lecture de ces éléments, le Conseil Municipal :

DECIDE d'adhérer pour une durée de deux ans à compter du 01 Juillet 2021 au groupement de commandes pour l'achat de fourniture et l'acheminement de gaz naturel, dont le coordonnateur sera la Communauté Urbaine de Dunkerque.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fourniture et l'acheminement de gaz naturel et tous les actes nécessaires pour assurer cet achat.

**Annexe convention
Disponible en mairie**

Michel PESCH précise que cette convention était d'une durée de trois ans. Elle existait déjà, il fallait la renouveler.

Le vote est proposé : 33 Voix Pour

7.8 – FINANCES LOCALES

Demande de fonds de concours à la Communauté urbaine de Dunkerque au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique.

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Délibération qui annule et remplace la délibération n° 62/2020 du 15 décembre 2020.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire, le centre d'information sur le développement durable, la Halle aux sucres et la patinoire Michel Raffoux sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

En ce qui concerne notre commune, ce fonds de concours prendra en charge les frais de transports et entrées dans les équipements communautaires durant le temps scolaire et le temps des TAPS mis en place par la ville de Tétheghem-Coudekerque-Village. Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées pour chacune d'elle au titre de l'année 2021 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à 20 000 Euros TTC et non 21 000 € comme indiqué dans la délibération du 15 décembre 2020.

Dans ce cadre, conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra ainsi intervenir immédiatement, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

SOLLICITE de la Communauté urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **20 000 € TTC** pour participer au fonctionnement de(s) école(s) au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et tout avenant éventuel.

Michel PESCH évoque le fait que cette délibération est déjà passé mais le montant n'était pas le bon la C.U.D octroi un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 20 000 € TTC et Non de 21 000 € TTC.

Le vote se fait avec 33 Voix Pour.

Aff. N°18 /2021

1.1 – COMMANDE PUBLIQUE

Entretien des espaces verts. Modification de la durée du marché

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Lors de la séance du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le marché d'entretien des espaces verts.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier la durée du marché initiale de 3 ans à une durée d'exécution démarrant à la notification du marché jusqu'au 26 mars 2023.

Cette modification a pour objectif de faire coïncider la date d'échéance du marché avec celle de la communauté Urbaine de Dunkerque pour un futur appel d'offres en commun.

Le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier la durée et la date d'échéance du marché d'entretien des espaces Verts qui prendra fin au 26 mars 2023 ; les autres dispositions de la délibération du 15 Juin 2020 restent inchangées.

Franck DHERSIN évoque le fait que la mutualisation avec la CUD se fera de plus en plus car elle permet de réaliser des économies en gardant la capacité d'action.

Le vote se fait avec 33 Voix Pour.

Aff. N°19 /2021

8-8 Environnement :

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement De la Communauté Urbaine de Dunkerque.

RAPPORTEUR : DEMEY Christophe

Il est exposé à l'Assemblée que la Communauté Urbaine de Dunkerque, lors de sa séance du 21 décembre 2020, a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement au titre de l'année 2019.

Conformément à l'article D2224-3 du code Général des collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au conseil municipal.

La C.U.D gère en effet le service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Concernant le prix de l'eau, le rapport rappelle notamment que la C.U.D avait engagé un processus de convergence de deux prix correspondant à l'existence de deux modes de gestion différents. Les stations d'épuration (secteur Est Dunkerque en délégation de services Public et secteur Ouest Gravelines en marché de prestations).

Le niveau de service restait le même mais aujourd'hui le tarif unique de l'assainissement est fixé à 3.13 euros du m3.

Concernant l'assainissement collectif, il concerne plus de 88 000 abonnés représentant 1234 km de réseaux.

L'une des priorités marquantes est la réduction des substances dangereuses dans les eaux usées et l'évolution des systèmes d'assainissement (extension de réseaux, agrandissement de stations), c'est le cas pour la station de Bourbourg et pour Bray-dunes, Ghyvelde notamment.

Quant à l'assainissement non collectif, le taux de conformité est de 62%.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter le rapport annuel 2019 de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le vote se fait avec 33 Voix Pour.

Aff. N°20 /2021

3.2 – DOMAINE ET PATRIMOINE

**Rétrocession des espaces verts et de l'éclairage public du programme immobilier Edouard Denis
situé Route du Chapeau Rouge à Tétéghem-Coudekerque-Village.**

RAPPORTEUR : Didier GUERVILLE.

Didier GUERVILLE informe l'assemblée que la convention ne nous est pas parvenue. En conséquence cette délibération est reportée à une prochaine séance.

**PAS DE VOTE : DELIBERATION REPORTEE
POUR ABSENCE DE PIECE : LA CONVENTION**

Carole CORNILLE prend la parole

Aff. N°21 /2021

4- FONCTION PUBLIQUE

Mise en œuvre de la réforme du temps de travail.

RAPPORTEUR : Carole CORNILLE.

Il est rappelé à l'assemblée que la loi de transformation de la fonction publique territoriale du 06 Août 2019 oblige toutes les collectivités publiques à se conformer à la durée légale du temps de travail qui est de 1607 heures par an.

Le personnel municipal, consulté en juin 2020, a nettement marqué sa préférence pour effectuer 37h30 de travail semaine soit 7h30 de travail jour avec 15 jours annuels de récupération du temps de travail (R.T.T).

Les nouveaux horaires de travail pour la majorité des agents municipaux hors horaires spécifiques (agents d'entretien, Atsem, Encadrants pause méridienne, animateurs et bibliothécaires) dont le temps de travail est annualisé.

Seront à compter du 01 Janvier 2022 de : 8h30/12h et 13h30/17h30 et pour les agents des services techniques et des espaces verts : 8h/12h et 13h30/17h00.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, après consultation du Comité Technique en date du 09 Mars 2021

- De mettre en œuvre la réforme du temps de travail à compter du 01 Janvier 2022 dans le respect des 1607 heures par an.
- D'annualiser le temps de travail pour les agents à horaires particuliers :
Atsem, encadrants pause méridienne, agents d'entretien, animateurs et bibliothécaires.

Annexe : Réforme du temps de travail disponible en mairie

Cette décision est Nationale. Franck DHERSIN le précise. Cette délibération fait l'unanimité à 33 voix.

4- 1. FONCTION PUBLIQUE**Mise en place d'un cycle annualisé de travail****RAPPORTEUR : Carole CORNILLE**

Il est exposé à l'assemblée que :

La durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail (article 4 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 précité).

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) ;

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;

- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;

L'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. L'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- De répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;

- De maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour certains services des cycles de travail annualisés :

C'est le cas pour les A.T.S.E.M, les agents d'entretien, les encadrants à la pause méridienne, les animateurs du centre socio-culturel et le personnel de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, sont soumis à un cycle de travail annualisé :

Les A.T.S.E.M, les agents d'entretien, les encadrants à la pause méridienne, les animateurs du centre socio-culturel et le personnel de la bibliothèque.

Article 2 : Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Franck DHERSIN annonce le passage au VOTE: 33 Voix Pour

4- 1. FONCTION PUBLIQUE**Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale.
Création du Compte Épargne Temps (C.E.T)****RAPPORTEUR : Carole CORNILLE.**

Il est exposé à l'assemblée que le Compte Épargne Temps (C.E.T) a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 Août 2004.

Le C.E.T permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés, de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée.

Il est ouvert de droit à la demande de l'agent et le nombre de jours maximum épargnés sur le C.E.T ne peut dépasser 60 jours.

La ville de Téteghem-Coudekerque-Village a décidé d'instaurer ce dispositif au bénéfice de ses agents selon les modalités réglementaires rappelées en Annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'instaurer le Compte Épargne Temps au bénéfice de ses agents qui seront informés des modalités de sa mise en œuvre.

Annexe : C.E.T disponible en Mairie

Franck DHERSIN annonce le passage au VOTE : 33 Voix Pour

4- 1 FONCTION PUBLIQUE**Adoption du plan de formation du personnel 2021/2024.****RAPPORTEUR : Carole CORNILLE.**

Il est présenté à l'assemblée le plan de formation 2021/2024 qui doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la Collectivité. Ce plan traduit, pour une période donnée, les besoins de formation individuels et collectifs. Il mentionne les actions de formation suivante :

- Formations d'intégration et de professionnalisation
- Formations de perfectionnement
- Formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Ce plan a été soumis à l'avis du comité Technique du 09 Mars 2021.

Outre les compétences métiers, le plan de formation 2021/2024 veut prioriser la prévention et la sécurité des agents au travail.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le plan de formation repris en annexe et validé par le comité Technique.

Annexes : annexe 1 et 2, grille d'évaluation formation annexe 3,

Plan de formation ; disponibles en mairie

Franck DHERSIN annonce le passage au VOTE : 33 Voix Pour

8-6 EMPLOI : Protocole d'accord 2021 pour la mise en œuvre du P.L.I.E

RAPPORTEUR : Annie PAGNERRE

Il est rappelé à l'assemblée l'engagement de la ville de Tétéghem-Coudekerque-Village à œuvrer, tant sur le plan social qu'économique, contre l'exclusion des populations les plus démunies.

C'est dans ce cadre qu'elle a adhéré au P.L.I.E dès 2001.

Parallèlement, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'associe aux communes de l'agglomération pour soutenir des initiatives en faveur de l'insertion et de l'emploi.

C'est l'objet du présent protocole d'accord pour l'année 2021 pour la mise en œuvre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E)

La participation de la ville de Tétéghem-Coudekerque-Village s'élèvera à 22049.08 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord 2021 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) et tout avenant éventuel et ou document afférent.

Annexe : Protocole d'accord 2021 pour la mise en œuvre du P.L.I.E disponible en mairie

Le vote est de 33 voix Pour

Convention partenariale de mise en œuvre du NPNRU

RAPPORTEUR : Marianne CABOCHE

Expose aux membres du Conseil que dans le cadre du NPNRU, la Communauté urbaine de Dunkerque a élaboré le projet de renouvellement urbain pour le quartier :

- Degroote à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Le projet porte sur le renouvellement de l'offre d'habitat et du cadre de vie, la construction de nouveaux équipements, et l'amélioration de l'accès et de la mobilité dans les quartiers. Il a été présenté et validé par l'ANRU et ses partenaires financiers lors d'un Comité national d'engagement le 4 juillet 2019. L'année 2020 a permis de les préciser, en vue d'aboutir à la rédaction de la convention pluriannuelle partenariale de mise en œuvre du NPNRU.

Cette convention détaille les ambitions des projets et réalisations prévues portés par les bailleurs, les communes, l'Établissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais dans l'agglomération Dunkerquoise et la Communauté Urbaine, et qui s'élèvent à près de 340 millions d'Euros. Elle détaille la gouvernance des projets et leurs modalités de suivi partenarial.

L'ANRU et Action Logement appuient les partenaires collectivités et bailleurs dans la mise en œuvre de ces projets à hauteur de 90 millions d'Euros en subvention et 26 millions d'Euros en prêts, la Région Hauts de France à hauteur de 11,5 millions d'Euros, et la Caisse des Dépôts à hauteur de 640 000 Euros en subvention.

Seront signataires de la convention pluriannuelle partenariale l'ANRU, Action Logement, l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Communauté Urbaine de Dunkerque, les communes de Dunkerque, Grande Synthe, Tétéghem-Coudekerque-Village et la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, l'Établissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais ainsi que les différents bailleurs impliqués.

En accompagnement de cette convention, seront mises en signature trois chartes intercommunales d'accompagnement à la mise en œuvre du NPNRU :

- Une charte intercommunale du relogement, qui détaille les modalités d'accompagnement, de financement et d'organisation partenariale du relogement des ménages concernés par les démolitions ou requalification lourde prévues au NPNRU.
- Une charte intercommunale de l'insertion, qui précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour faire du NPNRU un levier de développement de l'accès à l'emploi et à la formation.
- Une charte intercommunale de la gestion urbaine de proximité, destinée à organiser la gestion partenariale des chantiers et des travaux, et veiller à la bonne prise en compte des enjeux de gestion dans les projets urbains.

Les objectifs, modalités de mise en œuvre, gouvernance et modalités de suivi de ces trois chartes sont précisément décrits dans le cadre de la convention pluriannuelle partenariale du NPNRU à laquelle elles sont rattachées.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'approuver la teneur de cette convention pluriannuelle et des chartes d'accompagnement à la mise en œuvre du NPNRU et d'en autoriser la signature.

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le Conseil, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré.

APPROUVE la convention partenariale de mise en œuvre du NPNRU, ses annexes et les chartes du logement, de l'insertion, et de la gestion urbaine de proximité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces conventions, tout avenant et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe : 20210204_projet convention NPNRU disponible en mairie

Cette délibération fait l'unanimité 33 voix Pour.

Aff. N°27 /2021

**8.6 Emploi-Formation professionnelle
SERVICES CIVIQUES
Convention entre la ville et Entreprendre Ensemble**

RAPPORTEUR : Mr LEFEBVRE Dominique

La ville de Téteghem-Coudekerque-Village entend développer les actions de citoyenneté dans les quartiers afin de répondre, de manière toujours plus réactive, aux sollicitations et préoccupations quotidiennes des concitoyens.

C'est dans cette perspective que nous préparons le recrutement de quatre jeunes en service civique pour une période de huit mois à raison de 24 heures hebdomadaires ; ces personnes vont travailler en binôme pour aller à la rencontre des habitants dans les différents quartiers et éventuellement pour assurer la sécurité aux entrées et sorties d'écoles et intervenir à ce titre dans les écoles.

La ville s'est associée dans cette démarche à l'association Entreprendre Ensemble afin de valoriser l'engagement des jeunes dans la société et de leur assurer une formation au secourisme et à la vie civique et citoyenne.

L'association Entreprendre Ensemble versera mensuellement la somme de 107.58 euros à chaque volontaire à titre de défraiement et en complément d'une rémunération mensuelle nette de l'État de 473.04 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant éventuel entre la ville de Téteghem-Coudekerque-Village et l'Association Entreprendre Ensemble pour la mobilisation de jeunes en engagement de service civique.

Annexe : Téteghem 2021 2022 service civique disponible en mairie

Le vote est de 33 voix Pour.

Franck DHERSIN annonce la fin des délibérations de ce Conseil Municipal.

Franck DHERSIN revient sur la situation sanitaire actuelle avec une faible baisse des cas actuellement, il évoque la solution du vaccin. Mr Dhersin évoque les nombreux décès sur la commune dernièrement suite au Covid. Il remercie le personnel Communal et les services permettant ce conseil et la société « Happy Day » pour la transmission en direct du Conseil.

19h50 fin de la séance du Conseil Municipal.